

Droits et Ressources

2010–2011



RÉSISTANCES

Pouvoirs Locaux,
Réajustements
Mondiaux



INITIATIVE DES DROITS ET RESSOURCES

L'Initiative des Droits et Ressources (RRI) est une coalition stratégique mondiale d'organisations internationales, régionales et communautaires engagées dans le développement, la recherche et la conservation dans le but de faire avancer à l'échelle internationale les réformes du régime de propriété des forêts, des politiques et du marché.

La mission de RRI est de soutenir les communautés locales et les Peuples Autochtones dans leur lutte contre la pauvreté et la marginalisation, en suscitant une vaste mobilisation et des actions mondiales de réformes des politiques, du marché et des lois qui sécurisent leurs droits de s'approprier, de contrôler et de bénéficier des ressources naturelles, en particulier de la terre et des forêts. RRI est administré par le Groupe des Droits et Ressources, une organisation à but non lucratif basée à Washington, D.C. Pour de plus amples informations, consulter : www.rightsandresources.org.

LES PARTENAIRES DE RRI



LES BAILLEURS DE FONDS DE RRI



Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par les organismes qui ont généreusement soutenu ce travail ou l'ensemble des partenaires de la coalition.

BREF APERÇU

DROITS ET RESSOURCES 2010–2011

Si 2009 est apparue comme l'année de la fin de l'hinterland et celle de l'entrée dans l'ère de la mondialisation des forêts, 2010 s'est présentée comme l'année des résistances. En effet, partout dans le monde, les nouvelles se sont multipliées sur les oppositions des communautés forestières et des peuples autochtones aux accaparements de terres, leur influence sur les politiques nationales et internationales, ainsi que les tentatives des gouvernements pour restreindre et s'opposer aux droits communautaires. Certains Etats et opérateurs privés ont accepté, voire même adopté, les nouveaux acteurs autour de la table et commencé à promouvoir des modèles d'entreprises et de conservation plus équitables. On a aussi noté la prégnance du discours sur le rôle central des réformes foncières dans les efforts de lutte contre le changement climatique. Malheureusement, rien de tout ceci n'a mené à des progrès significatifs sur le plan mondial en matière de reconnaissance des droits locaux aux terres et aux ressources.

Alors que nous nous tournons vers 2011, on observe des risques très élevés de catastrophes d'origine climatique, d'insécurité alimentaire, de bouleversements politiques, et un réajustement global. Parallèlement, les évolutions observées au niveau des marchés, des technologies et des politiques offrent des opportunités considérables. 2011 offre plus que jamais des opportunités inédites pour faire progresser les droits et les moyens d'existence des communautés forestières. Du fait de la faiblesse et de l'instabilité des accords multilatéraux, les sphères d'action se sont déplacées vers les niveaux nationaux. Observera-t-on une concordance entre les discours sur les droits et leur reconnaissance effective sur le terrain ? A présent que les peuples autochtones et les communautés forestières occupent plus de sièges à la table, vont-ils être autorisés à parler et, s'ils le sont, seront-ils écoutés ? Qui s'alliera aux populations forestières et les aidera à défendre leurs propres aspirations et, mieux encore, qui ces populations choisiront-elles comme alliés ?

Ce rapport fait le point sur la situation actuelle des droits et régimes forestiers dans le monde. Il évalue également les questions essentielles et les événements de 2010 qui ouvrent des perspectives d'amélioration des droits et des moyens d'existence locaux. Enfin, il identifie également les questions centrales et les défis auxquels le monde fera face en 2011.

REMERCIEMENTS:

Ce rapport s'appuie sur les travaux de l'Initiative des Droits et Ressources et a été préparé par le personnel du Groupe des Droits et Ressources avec les contributions des partenaires de RRI tels que : Forest Trends, Forest Peoples Programme, Intercooperation, FECOFUN et le Centre Mondial d'Agroforesterie. L'équipe de rédaction exprime ses remerciements à Alastair Sarre pour sa précieuse assistance à la rédaction.

Photo de couverture : par Survival International, une organisation de promotion des droits des peuples autochtones. Quarante Dongria Kondh barricadent la route conduisant à un site d'exploitation minière soutenu par Vedanta Ressources dans l'Orissa, en Inde avec une banderole indiquant: « Nous sommes Dongria Kondh. Vedanta ne peut pas prendre notre montagne ». 2010.

Conception et mise en page : Lomangino Studio (www.lomangino.com).

IMPRIMÉ SUR PAPIER CERTIFIÉ PAR FOREST STEWARDSHIP COUNCIL.

SOMMAIRE

- 1 **DROITS ET RESSOURCES 2010 – 2011 : BREF APERÇU**
- 6 **RÉSISTANCES : POUVOIRS LOCAUX, RÉAJUSTEMENTS GLOBAUX, NOUVELLES OPPORTUNITES**
- 10 **SITUATION ACTUELLE DE LA TENURE FORESTIÈRE: LA LUTTE POUR LA RÉALISATION ET LA PRÉSERVATION DES DROITS**
- 14 **TENSIONS ET TRANSFORMATIONS EN 2010: CHANGEMENTS MAJEURS QUI INFLUENCENT LES DROITS ET LES MOYENS D'EXISTENCE**
- 14 Augmentation de Trois Degrés ou Plus: Inondations au Sud, indifférence du Nord, et évanouissement des OMD
- 18 Lutte Contre les Spoliations Foncières : Les soulèvements en provenance des forêts déterminent les normes et influencent les investissements
- 21 Pyrolyse Rapide : Les marchés forestiers et les technologies offrent de nouvelles opportunités pour les petits producteurs
- 24 Une Place à Table: Les populations autochtones et les communautés locales sauvent et façonnent REDD
- 26 Système mondial de surveillance et télécommunications: Des outils formidables, mais donnent-ils de nouveaux moyens d'action ?
- 27 La grande conservation est de retour mais les communautés se mobilisent pour préserver un contrôle local
- 29 Avènement des BRICs: Réajustements mondiaux et nouveaux défis pour le développement
- 32 **PERSPECTIVES 2011: QUESTIONS ANCIENNES, OPPORTUNITES NOUVELLES**
- 32 L'insécurité alimentaire et les catastrophes climatiques vont-elles dérouter le développement et les droits?
- 33 L'APD bilatérale pour le changement climatique sera-t-elle soumise à des garanties et l'obligation de rendre compte?
- 34 Les normes et la responsabilité de plan national seront-elles renforcées pour contrôler les investissements privés, REDD et les BINGO?
- 34 L'Indonésie et la République Démocratique du Congo engageront-elles des réformes foncières ?
- 35 REDD se réajustera-t-il pour soutenir la conservation à base communautaire et permettre d'aborder les questions liées à l'adaptation et l'agriculture ?
- 35 Qui les communautés forestières et les peuples autochtones choisiront-ils comme alliés ?
- 37 **NOTES DE FIN DE DOCUMENT**

ENCADRÉS : EXEMPLES DES RÉSISTANCES ET DES PROGRÈS AU COURS DE 2010

- 7** Encadré 1 : Inde: Les mouvements tribaux emportent une victoire historique contre une multinationale
- 11** Encadré 2: Kenya: La nouvelle constitution ouvre la voie aux droits fonciers des femmes
- 13** Encadré 3 : Colombie: La cour suspend l'exploitation minière militarisée sur les terres des populations d'origine africaine
- 16** Encadré 4 : Mali : Les paysans s'opposent aux spéculations foncières : "Le Mali N'est Pas A Vendre !"
- 20** Encadre 5 : Chine: Que devient la RSE? Les expropriations illégales des terres forestières montrent les limites des normes volontaires
- 23** Encadré 6 : Indonésie: Plateforme de la société civile pour la protection des droits communautaires dans REDD
- 25** Encadré 7 : Etats-Unis: Reconnaissance des populations, des erreurs du passé et de la DNUPDA - mais nécessité de joindre l'acte à la parole

GRAPHIQUES

- 12** Régimes des forêts par région, 2010
- 18** Évolution des prix des produits en 2010
- 43** Situation de la tenure forestière dans le monde, 2010

ACRONYMES

AMAN	L'Alliance pour les peuples autochtones de l'archipel de l'Indonésie
APD	Aide Publique au Développement
BINGOs	Grandes organisations non gouvernementales
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BRIC	Brésil, Russie, Inde, et Chine
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDH-NU	Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies
CDP	Conférence des Parties
CIHR	Initiative sur la Conservation et les Droits de l'Homme (Traduction Française)
CLPE	Consentement Libre, Préalable et Éclairé
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes, Mali
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones
US	Etats-Unis
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FECOFUN	Fédération des usagers de la foresterie communautaire, Népal
FIP	Programme d'Investissement Forestier, Banque Mondiale
FLEGT	Plan d'Action de l'Union Européenne sur l'Application de la Législation Forestière, la Gouvernance et les Échanges Commerciaux
FMI	Fonds Monétaire International
HUMA	Association pour une Réforme Juridique Axée sur les Communautés et l'Écologie, Indonésie (traduction française)
IIED	Institut International pour l'Environnement et le Développement
NASA	Administration nationale de l'aéronautique et l'espace des États-Unis
NU	Nations Unies
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement (Nations Unies)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU-REDD	Programme Collaboratif des Nations Unies sur la Réduction des Émissions Résultant de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
REDD	Réduction des Émissions issues à la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
REDD+	Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts + la Conservation, la Gestion Durable des Forêts et le Renforcement des Stocks de Carbone
RRI	Initiative des Droits et Ressources
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
RSP0	Table Ronde sur la Production Durable de l'Huile de Palme (traduction française)
SFI	Société Financière Internationale
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

RÉSISTANCES : POUVOIRS LOCAUX, RÉAJUSTEMENTS GLOBAUX ET NOUVELLES OPPORTUNITÉS

De nombreux évènements malheureux et des tensions mondiales ont été enregistrés au cours de 2010. Il est pour cela tentant et compréhensible de conclure que cette année a été celle des catastrophes (inondations

épiques, incendies, séismes et glissements de terrain), la plus chaude de l'histoire, et l'année où il y a eu une aggravation de la crise financière dans le Nord, une inflation des prix des denrées alimentaires et une prise de conscience du fait que nous aurons bientôt à vivre avec une température de 3.5° C en moyenne.

Bien que pénibles, ces événements n'étaient ni inattendus, ni intéressants. L'événement majeur et certainement le plus intéressant de 2010 aura été au

contraire le rôle croissant des organisations des peuples de la forêt dans le façonnement du futur de leur pays et du destin de la planète.

Ce subtil transfert de pouvoir, survenu sous la forme de protestation ou d'engagement constructif dans la gouvernance mondiale, est dû à une convergence de forces: les pressions croissantes sur les terres et les forêts des peuples autochtones et des communautés par des étrangers, une longue tradition de résistance et un renforcement constant des organisations communautaires; l'ouverture croissante de la gouvernance nationale et mondiale aux voix et droits locaux et les opportunités d'influence offertes par le dialogue international sur le développement et le changement climatique. Il y a une émulation de la confiance et des capacités des populations historiquement marginalisées, ainsi qu'un accroissement de la légitimité et de l'acceptation des initiatives menées par les peuples forestiers. La meilleure illustration de ces évolutions a certainement été la grande victoire des mouvements tribaux en Inde ayant obtenu le soutien du gouvernement aux dépens d'une société multinationale (voir Encadré 1).

Au cours de l'année, les organisations forestières communautaires et les peuples autochtones ont été des acteurs de poids dans les négociations et actions mondiales sur les forêts et le changement

Malgré les évolutions positives enregistrées en 2010, on a noté les fâcheuses tendances de certains gouvernements à restreindre les droits fonciers locaux âprement acquis et, dans certains cas, à criminaliser leurs défenseurs.

1

INDE: LES MOUVEMENTS TRIBAUX EMPORTENT UNE VICTOIRE HISTORIQUE CONTRE UNE MULTINATIONALE



En août 2010, après plusieurs années de pression menées par des activistes tribaux soutenu par des groupes indiens et internationaux de défense des droits de l'homme, le Ministre indien de l'Environnement et des Forêts, Jairam Ramesh, a rejeté l'offre de Vedanta Resources d'extraire du bauxite des montagnes sacrées de Niyamgiri de la tribu Dongria Kondh. Ramesh et les autorités gouvernementales ont rejeté cette offre parce qu'elle était jugée préjudiciable aux droits et aux moyens d'existence de près de 8.000 natifs Dongria Kondh, pouvait entraîner la disparition de l'habitat de rares espèces de la flore et de la faune et la destruction d'un couloir d'éléphants. Ce projet aurait également violé la Loi sur la conservation des forêts. Plus fondamentalement, ce projet aurait constitué une violation de la Loi sur les droits forestiers, qui a été promulguée en 2006 dans le but de corriger les injustices historiques commises à l'encontre des peuples des forêts.

Cette heureuse décision est intervenue après plusieurs mois d'intense lobbying exercé par Vedanta et les défenseurs de l'industrie et contréparles rassemblements et des campagnes agressives d'information menées par plusieurs activistes et groupes citoyens¹. Le combat des Dongria Kondh a été soutenu à travers le monde entier. En écoutant la décision du Ministère, un militant a déclaré: «c'est une victoire que personne ne croyait possible... un test crucial sur les aptitudes d'une petite communauté marginalisée à résister contre une puissante société multinationale² »

La décision du Ministre Ramesh est intervenue à la suite du rapport d'un groupe d'experts, dirigé par un membre du Conseil Consultatif National N.C. Saxena, qui a déclaré « qu'une autorisation de l'exploitation minière dans l'aire de concession proposée [...] ébranlerait la confiance des populations tribales aux lois foncières.» Il y a néanmoins lieu de souligner que l'autorité des conclusions de l'équipe Saxena doit beaucoup à l'indépendance des procédures juridiques de l'Inde, laquelle a été réaffirmée une fois encore le 19 juillet, lorsque, dans un autre litige minier, la Cour Suprême a taxé "d'obtus" les politiques de développement. Sunita Narain, militant politique et directeur du Centre for Science and Environment, a souligné que la victoire des Dongria Kondh doit être considérée comme celle de la Loi sur les droits forestiers et de la résistance locale contre le pouvoir des entreprises internationales³.

climatique ; ils sont désormais représentés dans les organes directeurs du Programme collaboratif des Nations Unies sur la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (ONU-REDD), le Programme d'Investissement Forestier (FIP) et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque mondiale.

Ces groupes titulaires de droits étaient également représentés en qualité de membres dans au moins 10 délégations nationales au Sommet sur le changement climatique qui s'est tenu à Cancún, au Mexique, de novembre à décembre. Bien que cette représentation dans les organes directeurs ou les délégations ne s'accompagne généralement pas de droits de vote, elle a le mérite d'intégrer des acteurs naguère marginalisés dans les processus de décision, ce qui contribue à accroître leur influence.

Malgré les évolutions positives enregistrées en 2010, on a noté que certains gouvernements avaient la fâcheuse tendance de restreindre les droits fonciers locaux

De nombreux pays ont fait des progrès significatifs allant dans le sens d'une réforme de la gouvernance des forêts, mais d'autres demeurent récalcitrants.

durement acquis et, dans certains cas, de criminaliser leurs défenseurs. Le 21 décembre, Bladimir Tapyuri, un leader autochtone péruvien, a été condamné à quatre ans de prison pour sa participation à une manifestation à Bagua en 2009 et pour son rôle dans la polémique autour de la loi forestière du Pérou ; trois de ses collègues ont été également condamnés.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouvernement a adopté

de nouvelles réglementations environnementales qui ont considérablement réduit les droits communautaires⁴. Au Népal, pays qui s'est illustré pour ses progrès en matière de foresterie communautaire, le nouveau Ministre des Forêts et de la Conservation des Sols a proposé des révisions de la Loi forestière pour augmenter les impôts et suspendre les droits forestiers communautaires⁵. En octobre, la police, en réaction à un vaste mouvement de protestation pacifique, a incarcéré près de 200 manifestants et blessé grièvement l'un d'entre eux⁶.

L'année dernière, nous avons prévu que 2010 serait une année où l'attention nationale et internationale et les investissements sur les forêts seraient d'une ampleur sans précédent. Nous avons posé quatre questions clés pour l'année 2010: y aura-t-il un accord international sur le changement climatique et des mesures effectives pour son application ? La réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) permettra-t-elle vraiment de réformer la gouvernance forestière ? La Banque mondiale et les bailleurs de fonds multilatéraux de développement soutiendront-ils les peuples autochtones et les droits forestiers des communautés, ainsi que leur représentation dans la gouvernance nationale et mondiale ? Et, plus fondamentalement, qui pilotera les changements et qui décidera de la manière d'intégrer l'hinterland au nouveau régime forestier mondialisé ?

En réponse à la première de ces questions, Cancún a débouché sur un accord, intégrant le texte sur REDD⁷. Il s'agit malheureusement d'un accord sans aucun engagement de réduction significative des émissions, sans mécanismes d'application établis ; les garanties qui y figurent sont reléguées à une annexe et leur mise en œuvre

est purement facultative. L'accord de Cancún représente néanmoins une importante avancée parce qu'il permet de créer une cohésion autour de l'ensemble du système onusien d'élaboration du traité sur le climat, et aussi parce qu'il a pris en compte bon nombre de recommandations faites par les peuples autochtones et les organisations des communautés forestières.

Sur la deuxième question, les délibérations se poursuivent encore. De nombreux pays ont fait des progrès significatifs vers la réforme de la gouvernance des forêts, mais d'autres demeurent récalcitrants. Globalement, le potentiel de REDD à catalyser des réformes efficaces reste un sujet en débat et le mode de déploiement de ce mécanisme demeure une question majeure, et une opportunité pour 2011 et au-delà.

Au sujet de la troisième question, la Banque mondiale et d'autres organismes multilatéraux ont fait quelques progrès sur les droits des peuples autochtones et des communautés forestières locales. Cela s'est notamment observé par leur soutien plus explicite à la reconnaissance des droits dans leurs investissements, à la représentation des peuples autochtones et des communautés forestières dans les programmes de gouvernance, à leur volonté d'appliquer le principe de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), et à leur acceptation croissante de la mise en place de mécanismes indépendants de reddition de comptes calqués sur le modèle du Panel d'inspection de la Banque mondiale. D'autre part, la Banque mondiale est toujours confrontée au problème de son engagement en faveur des garanties, alors même qu'elle facilite le mouvement rapide des fonds. Plus préoccupant, le Banque n'a pas évalué les conséquences que le marché mondial du carbone pourraient avoir sur sa mission principale de réduction de la pauvreté, ou comment ses prêts encore plus ambitieux pour l'adaptation peuvent facilement aller à l'encontre des politiques et garanties liées à REDD et la foresterie. Il n'est pas encore clair si (ou comment) elle s'engagera vraiment pour le CLPE, et prendra les devants pour promouvoir la mise en place des processus nationaux crédibles de REDD.

La quatrième question (qui dirige et qui décide?) reste le nœud de la bataille. En 2010, il y a eu de nombreuses oppositions des peuples autochtones et des communautés locales contre les empiètements sur leurs forêts et terres. A l'époque de l'hinterland, les droits locaux étaient tout simplement vaincus. Aujourd'hui au moins, il y a des protestations. Il n'est pas surprenant que celles-ci soient articulées autour des questions suivantes : à qui appartiennent les forêts, les arbres et le carbone ? Qui a le droit d'utiliser, de gérer et de bénéficier de la valeur en hausse de ces terres ? ■

A l'époque de l'hinterland, les droits locaux étaient tout simplement rejetés. Aujourd'hui, il y a au moins des contestations

SITUATION ACTUELLE DE LA TENURE FORESTIÈRE : LA LUTTE POUR LA RÉALISATION ET LA PRÉSERVATION DES DROITS

Il n'y a pas eu d'augmentation significative, sur le plan mondial, des superficies forestières sous propriété locale, bien que la nécessité d'une telle évolution se soit faite de plus en plus ressentir et soit plus que jamais acceptée. À Cancún, par exemple, Lord Nicholas Stern a déclaré que « l'absence d'une tenure des terres et des ressources » constituait un défi méritant qu'on y accorde plus d'attention et a appelé à « intensifier les efforts de réforme foncière » pour ralentir la déforestation en Indonésie⁸. L'accord de Cancún « exhorte les pays en développement [...] à traiter [...] des questions de régime foncier [et] de gouvernance forestière⁹ [...] » Une étude récente de 22 documents de stratégie nationale REDD montre que 21 d'entre eux considèrent la tenure foncière comme un problème majeur qu'il faut résoudre¹⁰.

Il n'y a pas eu d'augmentation significative, sur le plan mondial, des superficies forestières sous propriété locale.

La répartition de la propriété et des droits sur les terres forestières à l'échelle mondiale demeure au niveau que nous avons rapporté en 2010 (Figure 1). Cette stagnation a été doublement décevante. Les discours n'ont pas été suivis d'actions sur le terrain et sont révélateurs d'un ralentissement du progrès sur le plan mondial. Le niveau d'appropriation et de gestion communautaire (des forêts) a doublé entre 1985 et 2000 et le taux de reconnaissance a été en moyenne d'environ 5% par an entre 2002 et 2008. Il est encore plus déconcertant de constater que ce pourcentage de reconnaissance de 5% est insignifiant par rapport au taux « d'accaparement des terres »¹¹ qui, selon la Banque mondiale, a atteint plus de 1000% en 2009¹². Les Nations Unies ont déclaré 2011 « Année Internationale des Forêts » avec pour thème: « Des forêts pour les peuples. » Des centaines de délégations gouvernementales se sont réunies à New York à la mi-janvier pour les festivités marquant cet événement. Vont-elles se réengager en faveur des réformes foncières et leurs gouvernements suivront-elles cette direction en 2011?

L'Amérique latine demeure le continent où a été enregistré le plus

2

KENYA: LA NOUVELLE CONSTITUTION OUVRE LA VOIE AUX DROITS FONCIERS DES FEMMES



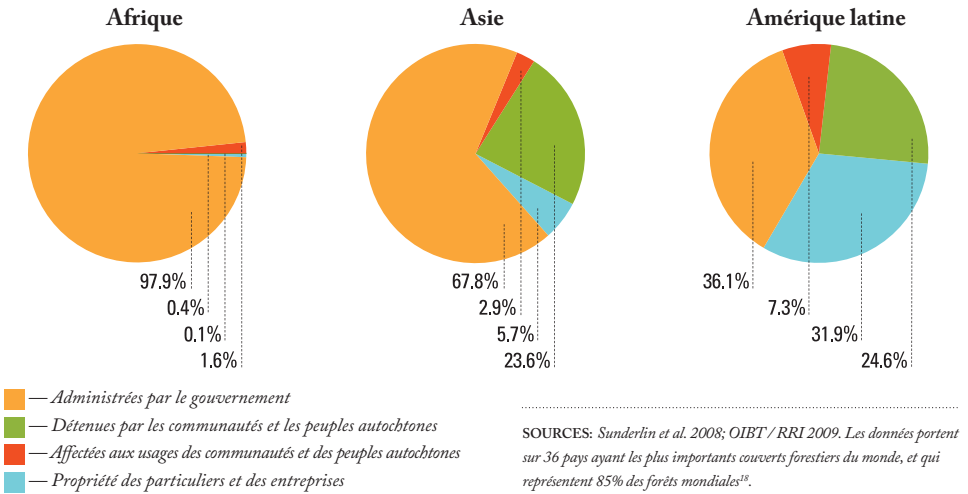
La nouvelle Constitution du Kenya promulguée en 2010 introduit une nouvelle série audacieuse de droits fonciers en faveur des femmes qui relèvent de sa sphère de compétences. A travers cette révision constitutionnelle, il est question de répondre aux questions de la sécurité de droits fonciers et d'égalité des sexes. Après plus d'une dizaine d'années de travaux, le Kenya se présente aujourd'hui comme le pionnier en Afrique sub-saharienne du mouvement de prise en compte des questions du genre : selon la nouvelle Constitution, les Kényanes sont maintenant en mesure de devenir propriétaires et héritières des terres et ont la garantie d'être traitées au même titre que les hommes en vertu de la loi¹⁴. Cette réforme met un terme à la discrimination généralisée contre les femmes célibataires, veuves et divorcées qui était souvent encouragée par le droit coutumier¹⁵.

De nombreux groupes ont joué un rôle central dans l'obtention de ce résultat historique et décisif vital. Il s'agit notamment d'organisations dûment établies telles que Kenya Land Alliance, Center for Land, Economy and Rights of Women, et Green Belt Movement, ainsi que de nouveaux groupes comme le groupe de plaidoyer de jeunes femmes Warembo ni Yes (une excroissance de Bunge la Mwananchi – Mouvement social féminin). Warembo ni Yes fait usage des nouvelles technologies (comme les téléphones portables et Internet) et des méthodes plus traditionnelles telles que les forums communautaires pour faire entendre la voix de ses membres. Tout au long de ce processus, on a assisté à l'émergence de leaders féminins modernes et engagés dans la promotion des droits des femmes.

En plus de l'affirmation actuelle de l'égalité des sexes en matière des droits fonciers au Kenya, la nouvelle Constitution dispose qu'au moins le tiers des postes électifs et obtenus par nomination du gouvernement doivent revenir aux femmes. Le défi à présent est celui de la mise en pratique de ces droits fonciers féminins nouvellement inscrits dans la Constitution.

grand nombre de reconnaissances des droits pour les peuples autochtones et les communautés locales. En Afrique, malgré les bonnes nouvelles de décembre en provenance du bassin du Congo avec notamment l'adoption par la RDC d'une législation nationale sur les droits des populations autochtones en ligne avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), presque toutes les forêts continuent à être considérées par les Etats comme leur propriété¹³. Même s'il est vrai que toutes les parties sont mobilisées, traduire dans les faits la reconnaissance exprimée dans les discours est une œuvre de longue haleine. Le

GRAPHIQUE 1 REGIMES DES FORÊTS PAR REGION, 2010



degré de transformation du discours en actes concrets de reconnaissance constituera une des questions majeures de 2011, surtout en Afrique et en Asie.

Il est cependant question d'aller au-delà de la simple formalisation des droits fonciers. Ce sont les mêmes lois qui officialisent les droits qui bien souvent limitent leur application. Les femmes en particulier continuent à souffrir des préjudices aussi bien dans la reconnaissance que dans l'accès à la justice procédurale, comme c'était le cas avant l'adoption de la nouvelle constitution du Kenya (voir Encadré 2)¹⁶. Cette discrimination de longue date se poursuit dans les opérations se rapportant aux régimes climatiques. Une enquête sur les Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) a révélé qu'un tiers ne mentionne ni les femmes, ni le genre et qu'un autre tiers

Ce sont les mêmes lois qui officialisent les droits qui bien souvent limitent leur plein exercice.

n'a fait une telle mention que de manière symbolique. Un tiers de PANA traite les femmes de manière appropriée, même si, dans ces cas, les femmes sont largement exclues du processus de préparation¹⁷.

Les droits fonciers peuvent être garantis par la loi, mais sont fortement limités ou menacés par des lourdeurs réglementaires et des systèmes judiciaires iniques. En 2010, RRI a amorcé une étude détaillée de 36 régimes fonciers qui reconnaissent et réglementent les droits des communautés aux ressources forestières dans 15 pays, représentant près de 70% des forêts tropicales du monde¹⁹. Suivant le proverbe « le diable est dans les détails », l'étude va au-delà de la question de la reconnaissance et

COLOMBIE: LA COUR SUSPEND L'EXPLOITATION MINIÈRE MILITARISÉE SUR LES TERRES DES POPULATIONS D'ORIGINE AFRICAINE



En mars 2010, la Cour Constitutionnelle colombienne a interrompu le plus grand projet d'exploitation de cuivre du pays, qui s'effectuait sur un terrain dont le titre légal de propriété avait été attribué aux populations d'ascendance africaine et aux communautés autochtones. Pour un pays qui avait placé l'exploitation minière au cœur de ses stratégies de développement économique, il s'agissait d'une décision capitale. En 2005, le gouvernement, dans ses efforts pour attirer les investissements directs étrangers, avait accordé à la Compagnie minière Muriel une concession minière de 30 ans couvrant 16 000 hectares dans la région de Chocó ; région qui servait depuis des siècles de cadre de vie aux descendants d'originaires africains et aux communautés autochtones²⁰. L'attribution de cette concession s'était faite sans aucune consultation appropriée des communautés au sujet des impacts environnementaux et culturels de l'exploitation minière. Cela constituait une violation non seulement de la Constitution de 1991, mais aussi de la loi de 1993 sur les Communautés Noires. De fait, cette exploitation avait sérieusement contaminé les cours d'eau dans la région. En outre, les unités des forces militaires colombiennes avaient été envoyées pour en garantir l'effectivité. Privées de leurs droits et terrorisées, les communautés locales se sont battues pendant cinq ans au niveau des juridictions inférieures pour arrêter cette exploitation minière. En 2008, le Tribunal Permanent des Peuples a officiellement condamné Muriel pour avoir violé le droit à l'autodétermination des populations d'ascendance africaine, des autochtones et des communautés métisses de la région²¹. La décision de la Cour Constitutionnelle reconnaît le droit des communautés Chocó à être pleinement consultées sur les projets qui affectent leurs terres et leurs moyens d'existence.

Présentement, Muriel est cependant en train de contester vigoureusement la décision de la Cour, avec le concours du Ministère de l'Intérieur. Cette surenchère contre les communautés laisse entrevoir un nouveau cycle de résistances.

évalue les droits d'accès des communautés : leur pouvoir de décision sur la gestion forestière ; leur possibilité d'exploiter commercialement du bois et d'autres produits forestiers ; leur pouvoir d'exclure les étrangers ; la capacité des régimes fonciers à conférer des droits de louer, de vendre ou d'utiliser les forêts en nantissement ; et l'assurance de garanties judiciaires et de compensation équitable pour les communautés en cas de révocation de ces droits par l'État.

Les premiers résultats de cette étude montrent que même lorsque les droits fonciers sont reconnus, des obstacles persistent. Il est ainsi apparu que sur 92% des

régimes de tenure examinés qui autorisent aux communautés l'exploitation du bois, 30% s'opposent à leur exploitation commerciale. Dans 64% de ces régimes, les communautés doivent se conformer aux plans de gestion et/ou aux licences. Quatre des 15 pays (tous en Afrique) ne donnent aucune garantie de conformité à la loi ou de compensation si l'État s'approprie la terre. La série des régimes fonciers étudiés en Amérique latine offre, dans l'ensemble, la gamme de droits la plus étendue aux peuples autochtones et aux communautés locales. L'Asie se positionne en seconde place du point de vue des droits communautaires et est suivie par l'Afrique.

Dans la plupart des pays d'Amérique latine, de nombreuses communautés et populations forestières s'attèlent à préserver les acquis déjà obtenus en matière de droits fonciers, en particulier face aux pressions croissantes venant de l'exploitation minière, l'agriculture, l'agro-industrie et des impératifs de conservation, comme ce fut le cas avec les Colombiens d'ascendance africaine (cf. Encadré 3). Il est également nécessaire de mettre en place des dispositions juridiques qui pourront guider les titulaires de droits fonciers à gérer leurs forêts et à en tirer leurs moyens de subsistance. Dans la plupart des pays africains, l'accent continue à être mis sur l'obtention de la reconnaissance légale des droits ancestraux. On note néanmoins que dans les pays (peu nombreux) où la loi reconnaît ces droits, l'attention est de plus en plus portée vers leur application. En Asie, alors que des pays comme l'Indonésie et le Népal mettent l'accent sur la reconnaissance légale, d'autres, à l'instar de la Chine, insistent davantage sur le droit d'utiliser et de bénéficier des ressources foncières, en veillant à la protection des minorités autochtones et à l'élargissement des droits des femmes. ■

TENSIONS ET TRANSFORMATIONS EN 2010: CHANGEMENTS MAJEURS QUI INFLUENCENT LES DROITS ET LES MOYENS D'EXISTENCE

En 2010, les gouvernements, les investisseurs, les organismes de conservation et les communautés ont pris conscience d'un accroissement de la raréfaction et de la valeur des forêts. De manière plus approfondie, et parfois plus équitable, ils ont également reconnu la contestation du contrôle. Cette section présente les principaux changements structurels de l'année qui orientent les possibilités de sécurisation des droits communautaires et d'amélioration future des moyens locaux d'existence liés aux forêts.

“La lutte pour la limitation du réchauffement climatique planétaire à des proportions acceptables est donc terminée.”

The Economist,
25 novembre 2010 ²²

► AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE DE 3 DEGRÉS OU PLUS: INONDATIONS AU SUD, INDIFFÉRENCE DU NORD ET EVANOUISSEMENT DES OMD

Les inondations massives au Pakistan et en Chine, la sécheresse sans précédent en Amazonie et les glissements de terrain au Mexique et en Amérique centrale ont montré que le changement climatique était déjà à l'origine de grandes souffrances dans les pays en développement. Les pays du Nord, pour leur part, ont semblé s'accoutumer à l'idée du changement climatique, réduire leurs préoccupations et ambitions plutôt que d'abaisser leur niveau de vie. Bon nombre de ces pays, et plus particulièrement les États-Unis, ont soit échoué à adopter des lois sur le changement climatique, soit réduit considérablement le champ de leur application. Tout ceci s'est produit malgré les preuves incontestables qu'il n'y a pas eu de changement dans les niveaux d'émissions mondiales et que, même si tous

“Deux degrés revient à prendre ses rêves pour la réalité.”

Bob Wilson, “Chef Scientist”,
Ministère de l'Environnement, de
l'Alimentation et des Affaires
rurales, Royaume Uni.

MALI : LES PAYSANS S'OPPOSENT AUX SPÉCULATIONS FONCIÈRES : « LE MALI N'EST PAS A VENDRE! »



L'argent du pétrole nord-africain est en train de se déverser au Mali, l'un des pays les plus pauvres du monde, et de favoriser le financement d'acquisitions foncières occultes et controversées. Depuis 2008, en effet, une série de transactions à huis clos a abouti à la cession de plus de 300 000

hectares à Ségou, principale région agricole du pays²⁴ à de grandes entreprises nationales et étrangères opérant dans l'agriculture et les biocarburants. Les expropriations violentes et les déplacements de population non ou mal compensés ont jusqu'à présent été la norme.

Les paysans de Ségou se sont insurgés contre ce qu'ils considèrent comme des acquisitions violentes de leurs terres, cautionnées par le gouvernement malien. En novembre 2010, les éleveurs, les agriculteurs et les organisations de la société civile se sont mobilisés dans la ville de Kolongotomo pour condamner ces transactions et exiger une réparation de la part de l'administration centrale.

La Coordination Nationale des Organisations Paysannes et le Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger, co-organisateurs du Forum de Kolongotomo, ont dénoncé l'absence de concertation avec les acteurs locaux dans l'attribution des contrats de location de terrains et l'opacité autour de la manière dont les communautés devaient en bénéficier. Dans le cas du bail de 50 ans accordé à Malibya Agricole, par exemple, le contrat ne prévoit aucun bénéfice pour les locaux, n'indique pas la proportion des recettes devant revenir à l'Etat et ne fait aucune mention de la proportion des produits devant demeurer dans le pays. Dans ces conditions, il est impossible pour les populations ou les administrations locales de faire respecter l'allocation des bénéfices, de garantir les droits locaux, ou d'assurer le suivi des recouvrements des recettes ou des allocations. Cela semble être un problème courant dans les transactions faites au Mali et dans d'autres pays du Sahel impliquant le gouvernement saoudien ou des Fonds d'investissement communs islamiques dans la région²⁷.

« *L'Etat-nation a commencé à décliner, à perdre de sa force au profit du secteur privé.* »

Madiodio Niasse,
Directeur, Coalition
Foncière
Internationale²⁵

« *Il n'y aura pas d'autre choix que de prendre les armes et nous défendre.* »

Ibrahim Coulibailly,
Président, CNOF
(Coordination
Nationale des
Organisations
Paysannes).²⁶

les pays devaient atteindre leur niveau d'émission plancher, la température moyenne mondiale devrait toujours augmenter d'au moins 3,5°C à plus long terme²³. Un tel scénario engendrerait davantage d'inondations catastrophiques, d'incendies, de sécheresses et de variabilités climatiques, et affecterait tout particulièrement les pauvres des pays en développement ; lesquels ont contribué le moins au problème et

sont les moins capables de s'en protéger.

Malgré toutes les déclarations publiques affirmant le contraire, les évolutions observées en 2010 ont montré que la lutte contre le changement climatique, les catastrophes naturelles et les crises sécuritaires pourrait se faire au détriment de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier ceux liés à la réduction de la pauvreté. Un sommet de l'ONU couplé d'un rapport évaluant les progrès réalisés pour atteindre ces OMD, achevé en septembre 2010, a noté qu'il y avait eu peu de réalisations.

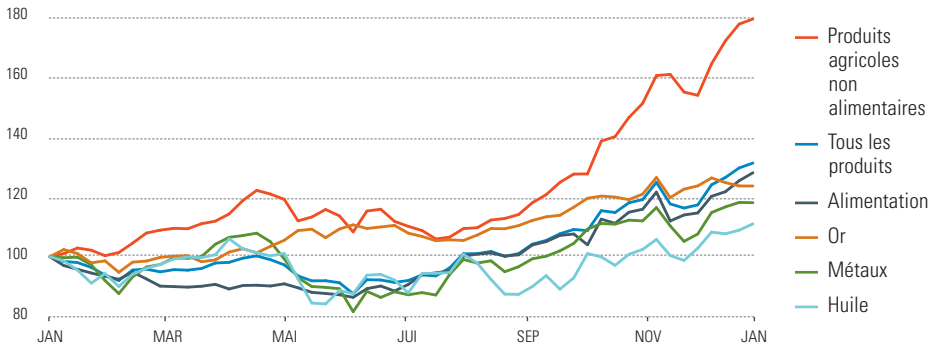
Au contraire, ce rapport exprime plutôt l'inquiétude : le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et la faim a dépassé le milliard et la faim et la malnutrition ont augmenté entre 2007 et 2009, ce qui a partiellement compromis les acquis des années antérieures.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a exprimé des préoccupations similaires lors du sommet sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu en novembre 2009. On prévoit que des situations d'urgence localisée d'approvisionnement alimentaire continueront à surgir, mais aussi que des crises mondiales pourraient se produire. Les prévisions indiquent qu'en 2050, le nombre de personnes en risque d'insécurité alimentaire liée au changement climatique augmenterait de 10 à 20%, de plus que ce qui était prévu sans changement climatique²⁸.

Les choses se corsent davantage lorsqu'on s'aperçoit graduellement que le montant de 100 milliards de dollars d'aide publique au développement (APD) que les États-Unis avaient récemment consenti à affecter à la lutte contre le changement climatique, et qui était censé être nouveau et additionnel, ne sera dans l'ensemble ni l'un, ni l'autre. Une étude de Germanwatch sur les fonds affectés par l'Allemagne à l'aide bilatérale au développement en 2010 a révélé que seulement 70 millions de dollars de financement destinés au changement climatique étaient nouveaux et additionnels, et que le reste procédait simplement des réaffectations des engagements existants²⁹. Avec l'abaissement des taux d'intérêts et l'ajustement des échéances de paiement consécutif à la crise financière mondiale, il est à prévoir que les budgets de fonctionnement des bailleurs de fonds bilatéraux traditionnels seront soumis à davantage de contraintes en 2011 et au-delà.

Il y a aussi un risque que le financement du changement climatique remplace tout simplement les instruments, les capacités et les approches développés pendant des décennies pour lutter contre la pauvreté, avec des nouveaux programmes établis à partir du néant. Avec cette démarche, il y a des risques de ne pas profiter des leçons durement apprises. Le monde aurait-il renoncé au développement et à la lutte pour l'éradication de la pauvreté, et serait-il maintenant en train de se restreindre uniquement à contenir et maîtriser les conséquences de son incapacité à faire face au changement climatique ?

GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS EN 2010



SOURCE: *The Economist*, 2010.³³

► LUTTE CONTRE LES SPOLIATIONS FONCIÈRES : LES SOULÈVEMENTS EN PROVENANCE DES FORÊTS DÉTERMINENT LES NORMES ET INFLUENCENT LES INVESTISSEMENTS

“L’inaction face à la spéculation sur les produits agricoles et les politiques courantes de biocarburants préparent le terrain pour une réédition en 2010 ou 2011 de l’inflation des prix des denrées alimentaires de 2008.”

Olivier de Schutter, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l’alimentation.

Les acquisitions et les expropriations de terres agricoles et forestières dans les pays en développement ont continué et se sont sans doute amplifiées en 2010. Les prix du blé ont grimpé de 30% en août, et ceux des produits alimentaires de base ont dépassé leur maximum de 2008, qui a été à l’origine d’au moins 30 émeutes de la faim dans le monde³⁰. Dans la mouvance des prédictions mondiales, un nouveau rapport du Ministère américain de l’Agriculture a prédit une baisse sensible de la production céréalière des États-Unis en 2011 et des prix encore plus élevés des denrées alimentaires en 2011³¹. Des tendances similaires ont été observées pour les prix du pétrole, des métaux, des produits agricoles non alimentaires (à l’instar

du bois) et de bien d’autres produits au cours de la dernière partie de l’année (voir Graphique 2). Les liens entre la volatilité des prix des denrées alimentaires dans le monde, les forêts, le changement climatique et les instabilités politiques ont été mis en lumière de manière saisissante par les incendies de forêt qui ont éclaté en Russie, en juillet, engloutissant au passage des terres agricoles et transformant en cendres environ 20% de la production de blé. L’interdiction subséquente de l’exportation du

blé par le gouvernement russe a entraîné une flambée des prix sur les marchés mondiaux. En conséquence, le Mozambique (qui importe 70% de sa consommation de blé) a augmenté le prix du pain, ce qui a conduit à des émeutes alimentaires au cours desquelles sept personnes ont été tuées³².

L'intensification des demandes en terres agricoles sur le plan mondial s'est précisée en 2010 : une étude de la Banque mondiale sur les spoliations foncières publiée en septembre a révélé que des transactions portant sur au moins 45 millions d'hectares de terres destinées à l'implantation de grandes plantations agricoles ont été enregistrées en 2009 ; chiffre bien élevé en comparaison à la moyenne de 4 millions d'hectares par an avant 2008³⁴. Cette étude révèle que certains investisseurs ont recours à des approches opportunistes ciblant les pays en développement aux faibles régimes fonciers locaux faibles. De même, les gouvernements se sentent investis du pouvoir de faire de telles transactions, en dépit des contestations des communautés locales. Loin de se limiter aux terres agricoles, ce phénomène donne lieu à la multiplication des conflits et des contestations initiées par les agriculteurs, les populations forestières, les chasseurs et cueilleurs, comme on a pu le voir avec les protestations au Mali (Encadré 4) et en Inde (Encadré 1).

Les expropriations foncières au profit des plantations de palmiers à huile en Asie du Sud-Est illustrent le lien entre les forêts, la nourriture, les conflits et les résistances. En 2010, les efforts des communautés pour accroître le contrôle sur leurs terres ancestrales ont été confrontés aux menaces de puissants gouvernements et intérêts commerciaux. Contrairement aux affirmations faites par le secteur industriel, 55 à 60% des acquisitions foncières dans la région se sont faites au détriment des forêts tropicales existantes³⁵ et par la dépossession des peuples autochtones et des communautés locales de leurs droits fonciers. En Indonésie, Forest Peoples Programme (FPP), en collaboration avec SawitWatch-Indonésie, AMAN, Huma et bien d'autres,³⁶ ont fait pression pour qu'il y ait un contrôle plus strict des compagnies et des prêts liés à la production et au commerce d'huile de palme afin de les rendre socialement et écologiquement viables³⁷.

Une des stratégies mises en place par ces organisations est de faire du lobbying auprès de la Table Ronde sur la Production Durable de l'Huile de Palme (RSPO, une organisation créée par des compagnies d'huile de palme en 2002 et qui comprend le Groupe Wilmar, la plus grande entreprise commerciale de cette denrée), afin qu'elle honore sa mission d'engager ses membres dans une production écologiquement et socialement durable³⁸. Sous la pression de FPP et des organisations locales, la Banque mondiale a amorcé un étude détaillée du secteur de l'huile de palme après qu'un audit indépendant l'an dernier du financement du personnel du Groupe Wilmar par la Société Financière Internationale (SFI) ait révélé des violations répétées des normes par le staff de la SFI. En réaction à cette situation, le Président de la Banque mondiale

CHINE: QUE DEVIENT LA RSE? LES EXPROPRIATIONS ILLEGALES DES TERRES FORESTIERES MONTRENT LES LIMITES DES NORMES VOLONTAIRES



De concert avec les autorités locales et d'autres intermédiaires, le leader mondial de l'industrie du papier Stora Enso a obtenu par des moyens illégaux le contrôle de milliers d'hectares de terres forestières dans la région autonome du Guangxi, au

Sud de la Chine, en vue de la création d'une plantation d'eucalyptus. Stora Enso est sans doute l'une des compagnies de papier du monde les plus écologiques et dont l'adhésion aux principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) est reconnue.

Dans leurs quêtes de terres, les intermédiaires, agissant au nom de Stora Enso, ont souvent violé la loi ; parfois ils ont recouru à des menaces physiques à l'encontre des agriculteurs qui rechignaient à signer le transfert de leurs droits. Dans le processus, ils ont porté atteinte aux mesures prises récemment par l'administration centrale chinoise pour permettre aux collectivités de déléguer le contrôle des terres aux ménages paysans individuels, délégarion qui affectait directement 100 millions d'hectares et bénéficiait à environ 400 millions de personnes. Les réformes requièrent également une participation active des ménages dans les processus de prise de décision orientant les transactions dans les forêts des collectivités.

Selon Li Ping, co-auteur d'une étude menée conjointement par RRI et l'Institut du Développement Rural³⁹, il est « inconcevable que des mesures importantes et historiques, conçues pour sécuriser les droits sur leurs terres forestières, aient autant été violées. » Mise au courant en 2006 des irrégularités sur les transactions foncières menées à son compte, Stora Enso n'a commencé à vérifier la légalité des contrats de bail dans le Guangxi qu'à la fin 2010, et a reconnu l'existence de risques et complexités juridiques et politiques.

« Il est inconcevable que ces mesures importantes et historiques, conçues pour sécuriser les droits des agriculteurs sur leurs terres forestières, aient été autant violées. »

Li Ping, Institut du Développement Rural

a exigé un arrêt des financements de la filière palmier à huile dans le monde entier par la SFI d'abord, puis par l'ensemble du Groupe Banque mondiale.

La Banque mondiale est actuellement en train d'élaborer une nouvelle stratégie globale de financement de l'huile de palme et fera de même plus tard pour d'autres produits de base essentiels tels que le cacao et le soja.

Cet exemple ainsi que celui des investissements de Stora Enso en Chine (cf.

Encadré 5) illustre à la fois les forces et les faiblesses des normes internationales non contraignantes. Les principaux investisseurs occidentaux sont tenus de rendre des comptes, mais leur part du marché mondial est en déclin. Par contre, dans les pays en développement et à revenus intermédiaires, la demande croît rapidement, sans pour autant que ceux-ci soient soumis à des normes similaires ou à la pression potentielle des consommateurs. Tout ceci est révélateur des combats futurs avec des investisseurs peu scrupuleux et les Etats alliés, et démontre qu'au bout du compte, des normes nationales et des systèmes de reddition de comptes doivent être établis et pleinement fonctionnels pour favoriser une reconnaissance des droits et la protection des intérêts de tous (propriétaires, investisseurs et gouvernement).

► PYROLYSE RAPIDE : LES MARCHES FORESTIERS ET LES TECHNOLOGIES OFFRENT DE NOUVELLES OPPORTUNITES POUR LES PETITS PRODUCTEURS

Les grandes transformations actuellement en cours dans l'industrie forestière, en particulier dans les pays en développement, sont des indicateurs de nouvelles opportunités pour les propriétaires de forêts et des entreprises forestières communautaires. La petite propriété et les transformations à petite échelle ont longtemps été dominantes aux États-Unis et en Europe. En 2010, les forêts privées aux États-Unis ont généré sept fois plus de PIB par acre que les forêts publiques exploitées commercialement⁴⁰ ; et 90% des entreprises forestières européennes ont longtemps employé moins de 20 travailleurs. Il est tout aussi impressionnant de constater que là où les droits sont reconnus en Chine et au Mexique, la production à petite échelle et les petites entreprises prospèrent. De nouvelles données en provenance de la Chine indiquent que 90% de la valeur de l'industrie nationale et d'exportation du meuble provient des petites entreprises et producteurs.

Cinq changements majeurs donnent à penser que ces transformations se répandront à travers le monde en développement dans les années à venir.

Premièrement, la demande au niveau des marchés nationaux et régionaux des pays en développement croît de manière exponentielle. Environ 80% de la croissance du marché au cours de la prochaine décennie viendra des pays en développement⁴¹, lesquels généreront de nouvelles opportunités pour les producteurs locaux. L'objet principal de la deuxième rencontre entre l'Association des produits du bois de l'Afrique et l'OIBT était de faire passer le commerce du bois d'Afrique subsaharienne

La demande se déplace de façon spectaculaire vers les marchés nationaux et régionaux. Environ 80% de la croissance du marché au cours de la prochaine décennie se produira dans les pays en développement.

des marchés d'exportation traditionnels vers les marchés intérieurs et régionaux.

Deuxièmement, le commerce des produits forestiers non-ligneux (PFNL) est en expansion dans les marchés intérieurs et d'exportation, suivant, souvent les clivages culturels ou diaspora. Les ressources concernées sont : les produits médicinaux, botaniques, alimentaires et condimentaires, les fibres, les colorants et les plantes ornementales. La demande de certains produits tels que les fruits d'açaï de l'Amazonie est en plein essor, tant dans le marché brésilien que mondial. L'État de Pará a exporté 380 tonnes de ces fruits en 2002, et 9400 tonnes en 2010. Au même moment, sa consommation locale a augmenté, induisant par ricochet de nouvelles opportunités d'entreprise⁴².

Troisièmement, la valeur des terres forestières s'accroît et il est de plus en plus difficile de trouver de vastes portions de forêts encore non appropriées ou disponibles. Ceci amène les industriels du bois et les entreprises agricoles à prendre en compte les modèles d'entreprise à base communautaire et reposant sur les petits entrepreneurs. Avec la maturation du plan d'action de l'UE sur l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) et les initiatives de certification, tout ceci continuera à limiter et façonner les modèles d'entreprises et d'investissement.

Quatrièmement, à la suite de la crise financière mondiale, il est clair que les grandes concessions forestières tropicales et l'industrie forestière sont entrées en déclin. Elles n'attirent plus les investissements liées à la transformation de la valeur ajoutée, sont de plus en plus reconnues comme non viables, et sont souvent converties en plantations ou exploitations agricoles. De nouveaux produits composites tels que le bois-plastique, le bois « thermalisé » et les substituts du bois sont en train de conquérir des parts du marché et sont présentés comme des alternatives «écologiques.» La demande croissante en plantations d'énergie, entre autres produits, et même en spéculation, rend peu viable le marché d'exportation des bois tropicaux⁴³ ; l'exigence croissante du bois légal ou certifié augmente les coûts, rendant ainsi ce modèle d'entreprise moins attrayant. Au même moment, la reconnaissance par FLEGT de l'importance de la légalisation des petites entreprises gagne de l'importance. Les grands opérateurs industriels ne sont plus les seuls acteurs légaux.

La dernière mutation a trait à la technologie du bois et aux options d'échelle de production. La nouvelle technologie de production des biocarburants, telle que la pyrolyse rapide, qui transforme la fibre de bois liquéfiée en énergie, augmente considérablement l'efficacité de la conversion et favorise la production en petits lots, ce qui permet de réduire les coûts de transport et d'élargir les sources d'approvisionnement.

Cette technologie offre l'avantage supplémentaire éventuel de l'électrification locale. L'industrie chinoise du placage transforme actuellement des bûches à des tailles de

ENCADRÉ 6: INDONÉSIE : PLATEFORME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA PROTECTION DES DROITS COMMUNAUTAIRES DANS REDD



En mai 2010, les gouvernements de Norvège et d'Indonésie ont annoncé un nouveau partenariat bilatéral sur REDD. Selon les termes de cet accord, la Norvège versera jusqu'à 1 milliard de dollars grâce à un mécanisme de financement accéléré proportionnel aux réductions des émissions de gaz à effet de serre obtenues par le ralentissement de la déforestation en Indonésie⁴⁴. Plus tard dans l'année, le gouvernement australien s'est joint au partenariat, contribuant à hauteur de 45 millions de dollars américains⁴⁵.

La lettre d'intention formalisant le partenariat entre la Norvège et l'Indonésie s'engage à « une suspension pour deux ans de l'attribution de toute nouvelle concession ayant pour objet la conversion des tourbes et des forêts naturelles. » Cela implique un gel temporaire de l'expansion des plantations de palmiers à huile et des grandes plantations agricoles, toutes deux considérées actuellement comme les principaux moteurs de la déforestation en Indonésie.

La société civile indonésienne redoute sérieusement qu'au cas où la question fondamentale des droits de tenure forestière et des garanties ne soit abordée en priorité, cette initiative, ainsi que d'autres projets REDD, exacerbe des conflits forestiers déjà intenses. Le Forum de la société civile indonésienne pour la justice climatique (qui compte parmi ses membres les collaborateurs RRI HUMA, SawitWatch et AMAN) a fait pression pour renforcer les droits des communautés dépendantes des forêts dans le cadre de projets visant à préserver le carbone forestier⁴⁶. Les données du gouvernement indonésien et de la Banque mondiale montrent que plus de 25 000 villages et environ 50 à 70 millions de personnes (près du quart de la population totale) vivent dans des «forêts domaniales» ou leurs alentours (dont 12% seulement ont fait l'objet d'un classement effectif, ce qui place le reste des zones non classées dans une situation de flou juridique). Pourtant, le projet de stratégie nationale REDD du pays ne reconnaît pas l'importance d'une approche fondée sur les droits⁴⁷.

juste quelques centimètres de diamètre, soit un dixième de la norme courante dans l'industrie, ce qui favorise les petites unités d'agroforesterie et des alternatives comme le bambou. Il n'est plus nécessaire d'être grand pour être compétitif⁴⁸. On note l'émergence d'un large éventail de nouveaux marchés et de modèles d'entreprises qui pourraient soutenir la gestion durable des forêts tout en créant des emplois locaux, en diversifiant les produits et en rendant les économies locales plus résilientes.

► UNE PLACE A TABLE: LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES SAUVENT ET FAÇONNENT REDD

“Les populations autochtones ne s’impliquent pas dans REDD pour l’argent. C’est une chose très importante. Elles le font pour leurs droits.”

Abdon Nababan, Secrétaire Général, AMAN⁴⁹

Depuis son avènement, REDD a suscité beaucoup d’espoir et de frénésie. De nombreuses personnes ont estimé que REDD allait être moins coûteux (par rapport à d’autres options), rapide (en référence aux plans originaux d’avoir des pays « prêts » pour Copenhague), et facile (comparé aux difficultés d’obtention de réductions

dans d’autres secteurs établis au Nord, épice de la pollution). De nouvelles études suggèrent au contraire que le mécanisme REDD ne sera pas aussi peu coûteux comme on le pensait initialement.⁵⁰ Peu d’efforts ont été menés pour changer les pratiques habituelles, le développement du marché mondial du carbone se fait à vitesse ralentie, et il y a peu de contrainte, mais beaucoup d’hésitation, de la part du secteur privé pour payer des compensations REDD+.

Initialement, de nombreux représentants des peuples autochtones et des communautés forestières se sont opposés à REDD (et beaucoup le sont encore) parce qu’ils pensaient que ce mécanisme allait accentuer les privations de leurs droits sur leurs forêts. Des slogans comme « pas de droits - pas de REDD » ont dominé une grande partie de la critique internationale sur REDD. Lorsque les contours de REDD ont commencé à se préciser et que l’attrait des compensations s’est accru, le discours a évolué vers « les droits d’abord et REDD ensuite », certains représentants des peuples autochtones et des communautés forestières ayant commencé à apercevoir le côté positif de REDD.

“Pour le moment, REDD est une menace. Nous voulons convertir cette menace en opportunité.”

Abdon Nababan, Secrétaire Général, AMAN⁴⁹

Heureusement, ces mêmes acteurs étaient déterminés à lutter en faveur d’approches de REDD fondées sur les droits, intégrant le CLPE et leur participation effective à l’élaboration des stratégies REDD+. Ceux qui ont persévéré dans leurs luttes ont gagné en contrepartie plus de voix, plus d’influence politique et une place à table.

En réponse aux plaidoyers complexes et menés de haute lutte, les négociations internationales et les fonds multilatéraux portant sur REDD+ ont ouvert la voie à une plus grande implication des représentants des peuples autochtones et des communautés forestières dans leurs structures décisionnelles. En 2010, les peuples autochtones et les communautés forestières ont pu obtenir plus de sièges. Plus de 500

délégués des peuples autochtones d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Arctique et de l'Amérique du Nord présents à Cancún ont organisé un large éventail de réunions et d'actions pour s'assurer que leurs préoccupations soient prises en compte par la 16ème CDP⁵¹. Les peuples autochtones et les organisations de la société civile ont désormais des observateurs dans le conseil du Partenariat sur REDD+, le FIP et le FCPF, ainsi que des droits de vote au conseil d'administration de l'ONU-REDD.

Cette victoire de la société civile a d'importantes implications pour l'efficacité des programmes REDD. Les forêts existent dans une variété de paysages et donnent lieu

7

ENCADRÉ 7 ETATS-UNIS: RECONNAISSANCE DES POPULATIONS, DES ERREURS DU PASSÉ ET DE LA DNUDPA - MAIS NÉCESSITÉ DE JOINDRE L'ACTE A LA PAROLE



En 1996, après des années d'apathie et de mauvaise gestion gouvernementales, Elouise Cobell (de la Tribu Blackfeet du Montana) a déposé plainte au nom de son peuple contre le gouvernement des États-Unis pour la suspension des redevances d'exploitation minière et pétrolière sur les terres indiennes. Ceci a entraîné des actions collectives polarisantes et controversées en justice qui se sont étalées sur 14 ans et n'ont finalement trouvé une issue qu'en décembre 2010. La Loi sur le règlement des revendications a été promulguée, avec une mobilisation de 1,9 milliard de dollars américains, pour répondre aux premières revendications ainsi que plus d'1 milliard de dollars de recettes venant de l'industrie de l'eau⁵³.

En dépit de ces arrangements historiques, la quête du changement continue à être âpre et difficile à obtenir. En 2010, il y a eu des soulèvements au sein des terres indiennes: les hommes, les femmes et les jeunes ont protesté contre l'utilisation continue de l'identité indienne comme mascotte dans le Colorado, le Wisconsin et l'Oregon⁵⁴; des aînés ont mené des actions pour perpétuer les langues en voie d'extinction dans l'Alaska⁵⁵; et plus de 300 communautés amérindiennes ont continué à exiger leur reconnaissance par le gouvernement fédéral⁵⁶.

En 2010 également, après des décennies de mobilisation politique des populations autochtones, le gouvernement américain a finalement approuvé la DNUDPA et promis de la mettre en application, à la suite du Canada et de la Nouvelle-Zélande, qui avaient eux aussi adopté cette déclaration en 2010. En prenant cet engagement historique et hautement significatif, le Président Barack Obama a fait remarquer que : « les aspirations que la Déclaration étaye, tels que le respect des institutions et des riches cultures des peuples autochtones, sont celles que nous devons chercher à satisfaire. [...] Ce qui compte beaucoup mieux que les mots, ce qui compte beaucoup mieux que n'importe quelle résolution ou déclaration, c'est de joindre les actes à la parole.⁵⁷ »

à des demandes multiformes et concurrentes sur les ressources se trouvant au-dessus, en dessous d'elles et en leur sein. Les politiques forestières, agricoles et minières conduisent à la déforestation dans une grande partie du monde.

Une nouvelle étude montre que, depuis 1990, 80 pays sont passés de la déforestation à la reforestation à travers des réformes politiques mettant l'accent sur la sécurisation foncière, l'investissement dans les plantations forestières et la réduction des lourdeurs réglementaires pour les petits entrepreneurs⁵². Il devient ainsi clair que ce ne sont pas seulement les paiements, mais aussi les politiques, qui sont nécessaires. Les orientations politiques requises pour la séquestration du carbone et le ralentissement de la déforestation doivent de ce fait être appuyées par de solides analyses des moteurs de la déforestation, ainsi que les connaissances et les préoccupations des gestionnaires traditionnels des forêts. REDD ne réussira que si son champ d'action est étendu bien au-delà de la déforestation pour inclure des objectifs tels que l'adaptation, la sécurité alimentaire, la pauvreté et la vulnérabilité.

Dans l'ensemble, ces développements sont révélateurs d'énormes progrès. Intégrer des groupes historiquement marginalisés dans les structures de la gouvernance mondiale n'est en effet pas une avancée. Toutefois, ainsi qu'on a pu le voir dans le cas de l'Indonésie (voir Encadré 6), de grandes questions demeurent : les progrès enregistrés au niveau mondial se traduiront-ils à l'échelle nationale ou locale ? Qu'en est-il d'autres groupes marginalisés, mais moins bien organisés comme les femmes ?

Auront-elles la possibilité de profiter de cet espace politique en expansion ?

► **SYSTÈME MONDIAL DE SURVEILLANCE ET TELECOMMUNICATIONS: DES OUTILS FORMIDABLES, MAIS DONNENT-ILS DE NOUVEAUX MOYENS D'ACTION ?**

L'année 2010 a été marquée par d'importants progrès au niveau de la cartographie des forêts mondiales et des technologies de surveillance. Google a publié son moteur Planète⁵⁹ et Cisco Systems en collaboration avec la NASA a lancé le Système automatique d'évaluation, de suivi et de

repérage des changements d'utilisation des terres (ALERTS)⁶⁰, une plateforme informatique qui permet à la communauté internationale de mesurer avec plus de précision les utilisations des terres et le carbone forestier et de les contrôler. Des perspectives de renforcement des capacités des populations locales ont également été observées en 2010 avec le lancement du Réseau O3b qui a annoncé la mise en fonction d'une constellation de satellites en 2012. Ces dernières représentent des opportunités

«En tant que femme autochtone, la radio communautaire est le seul endroit où je peux exprimer mes idées et opinions et être sûre qu'elles seront entendues dans la ville toute entière. Le maire exprime son opinion sur notre radio, la police pareillement, alors moi aussi je le fais.»⁵⁸

Angelica Cubur Sul, Directrice,
Radio Ixchel

d'accès à l'Internet de haut débit pour les « autres trois milliards » (O3b - Other 3 billions), autrement dit les personnes qui ont jusqu'à présent été privées d'accès à Internet pour « des raisons de géographie, d'instabilité politique et économique.⁶¹ » Le pouvoir de l'information par la téléphonie mobile et des technologies de la communication a été démontré lorsque le gouvernement du Mozambique a annoncé une hausse des prix alimentaires et d'électricité en septembre. L'annonce a déclenché des émeutes dans les rues de Maputo. L'accès aux téléphones mobiles et aux messages textes, catalyseurs de ces mouvements populaires, a été rapidement suspendu par le gouvernement mozambicain⁶².

Le Secrétaire Général des NU, Ban Ki-moon a souligné le lien entre la diffusion des télécommunications / de l'accès Internet au commerce et à l'éducation, ainsi qu'à l'atteinte rapide des OMD⁶³. L'importance des technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre le changement climatique a été soulignée dans l'Accord de Cancún,⁶⁴ ainsi que dans l'Accord des Peuples, conclus à la Conférence des Peuples du monde sur les Changements Climatiques et les Droits de la Terre Mère⁶⁵. Au Kenya, les mouvements en faveur de l'égalité menés par des groupements communautaires et de femmes ont aussi abouti à un renouvellement de la constitution nationale (cf. Encadré 2).

Le nombre de personnes utilisant Internet est passé de 5% de la population mondiale en 2000 à 29% en 2010, avec une augmentation de près de 2 500% en Afrique au cours de la dernière décennie⁶⁶. L'accès à Internet de haut débit dans les régions enclavées permettra de faciliter le partage des ressources multimédias, telles que les cartes, et donc d'accroître les capacités et la responsabilisation locales en matière de cartographie, et de permettre aux communautés et à leurs défenseurs de faire pression pour accélérer les changements. Les progrès de 2010 sont révélateurs du pouvoir phénoménal de la technologie à renforcer les capacités des pauvres et des démunis, et à amener les gouvernements et les élites à rendre des comptes. Il reste cependant que les radios locales, médias les plus utilisés dans la plupart des zones rurales du monde, demeurent sous le contrôle des gouvernements. Au Guatemala, 175 communautés locales essaient de contourner les interdictions des radios communautaires par leur gouvernement⁶⁷. Si les gouvernements limitent la radio, pourront-ils limiter l'accès à Internet de haut débit ? Les communautés auront-elles la possibilité d'utiliser, de profiter et d'influencer l'interprétation des nouvelles cartographies et technologies de surveillance qui contrôlent leurs forêts?

► LA GRANDE CONSERVATION EST DE RETOUR MAIS LES COMMUNAUTÉS SE MOBILISENT POUR PRÉSERVER UN CONTRÔLE LOCAL

Malgré le manque de réflexion approfondie sur l'efficacité et les répercussions des

« Le mouvement environnemental moderne en Inde doit rester humble. C'est l'activisme des mêmes personnes, dont nous, les écologistes méfiants de la classe moyenne, qui ont vaincu l'une des entreprises les plus puissantes du monde, Vedanta. Il s'agit là d'un mouvement écologiste des pauvres. Leur activisme est motivé par les impératifs de survie ... Que cela soit clair, il ne s'agit pas d'un mouvement de lobby vert urbain. C'est le mouvement d'une tribu ... C'est leur croyance en leur culture qui a motivé leur combat. »

Sunita Narain,
environnementaliste indien, au
sujet de la décision d'août 2010
d'interrompre l'exploitation du
bauxite par Vedanta Resources à
Orissa.

modèles classiques de protection forestière sur les droits humains, la grande conservation est sur le point de réapparaître en 2011⁶⁸. En octobre, la 10ème CDP relative à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a convenu d'accroître de 70% les aires protégées terrestres, autrement dit de les faire passer de 12 à 17% des terres mondiales, mais avec « la participation active des peuples autochtones et traditionnels.⁶⁹ » En outre, les grandes organisations non gouvernementales internationales de conservation, communément appelées BINGO, en pleine restructuration et repositionnement pour faire face aux nouvelles opportunités et défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, et agir de plus en plus comme conseillers d'institutions environnementales publiques dans les pays prêts pour REDD⁷⁰. Cette expansion des responsabilités se fait en complément de partenariats croissants avec des grandes firmes espérant « verdir » leurs entreprises, tout en aidant les BINGO à assurer la viabilité à long terme de leurs modèles de conservation.

Sous la pression accrue résultant des violations passées des droits de l'homme, les sept plus importantes BINGO, avec l'appui de l'UICN et l'IIED⁷¹, ont officiellement lancé une initiative visant à répondre aux multiples critiques de leurs actions. A travers cette

initiative dénommée Initiative sur la Conservation et les Droits de l'Homme (CIHR), ces BINGO se sont engagées à mieux respecter les droits de l'Homme et les moyens d'existence locaux dans leurs politiques et pratiques. Bien que les nouvelles missions intègrent les « droits et le bien-être de l'Homme, » les preuves d'une réelle volonté d'affranchissement des modèles d'exclusion du passé font défaut. Par ailleurs, ces organisations n'ont pas toujours réagi aux allégations concrètes, telles que les conclusions et recommandations rapportées en 2009 par le Rapporteur Spécial du CDH-NU (Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies) sur les peuples autochtones. Celles-ci indiquaient que les modèles d'aires protégées et les lois nationales devraient être révisés pour empêcher les violations courantes des droits humains dans la conservation au Népal⁷². Pendant ce temps, les populations locales, venant d'une extrême variété de paysages forestiers, accroissent leur pression pour obtenir une réponse plus rapide.

Le militantisme de base de FECOFUN, la fédération nationale népalaise de

groupes d'utilisateurs des forêts communautaires, et les ONG qui les parrainent, sont en train de mobiliser le pays pour un rejet des modèles classiques de conservation. FECOFUN a organisé des rassemblements et des protestations début 2010 regroupant les élus locaux, des groupes d'utilisateurs des forêts communautaires, et d'autres populations locales affectées par des projets de conservation. FECOFUN et ses alliés ont interrompu avec succès, la cérémonie d'ouverture d'un événement d'un projet de conservation à Gaurishankar dans le district de Dolakha par le Premier Ministre en mars 2010. Bien qu'un processus de consultation des parties prenantes ait eu lieu, la question des droits des communautés locales n'avait pas trouvé d'issue. À la suite de l'initiative de FECOFUN, le gouvernement du Népal a abandonné le projet et étudie désormais comment respecter les droits communautaires.

Les organisations communautaires et leurs alliés sont souvent des acteurs invisibles qui se sont constamment battus pour la conservation et la justice sociale au cours des trente dernières années.

De telles organisations communautaires et leurs alliés constituent souvent des acteurs invisibles qui se sont constamment battus pour la conservation et la justice sociale au cours des trente dernières années. Leurs récompenses peuvent être énormes. Le mouvement social Transamazonien a récemment défendu avec succès la création d'une mosaïque de réserves de 5,6 millions d'hectares dans le bassin du fleuve Xingu en Amazonie.⁷³ Les mouvements des populations autochtones leur ont permis d'obtenir le contrôle de plus d'1 million de km², et les ménages récoltant le caoutchouc ont pris le contrôle de réserves couvrant une superficie totale de 200 000 km². L'exemple du mouvement Transamazonien montre, à l'opposé des pratiques courantes, que les ONG internationales peuvent atteindre les objectifs de conservation en s'alliant avec les mouvements sociaux et en les reconnaissant comme des interlocuteurs institutionnels. L'année 2010 révèle que les résistances communautaires, avec le temps, aideront à changer les schémas de la conservation. Avec CIHR, les BINGOs commencent à reconnaître la nécessité de rendre des comptes à l'opinion publique.

► AVÈNEMENT DES BRIC : RÉAJUSTEMENTS MONDIAUX ET NOUVEAUX DÉFIS POUR LE DÉVELOPPEMENT

Il est admis depuis un certain temps que les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), et d'autres pays en développement, ont connu une croissance beaucoup plus rapide que celle des pays du G7⁷⁴ et que cette puissance économique finirait par se traduire en pouvoir politique. Beaucoup ne s'attendaient cependant pas à une évolution aussi rapide.

Ce transfert du pouvoir économique est en train de modifier les dispositifs politiques et institutionnels internationaux.

Au cours des 40 prochaines années, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et le Mexique devraient croître en moyenne de 6.1% par an, transformant leur part du produit intérieur brut (PIB) dans le G20⁷⁵ de 18,7% en 2009 à 49,2% en 2050. Le PIB des pays du G7 devrait, quant à lui, croître en moyenne de moins de 2,1% par an jusqu'en 2050 ; et représenter une portion du PIB dans le G20 en forte baisse, passant de 72,3% en 2009 à 40,1% en 2050. Du point de vue du pouvoir d'achat, le décalage est encore plus profond⁷⁶.

L'emprise politique croissante de « l'Est » sur « l'Ouest » est peut-être encore plus importante que le niveau d'investissement.

Ce transfert du pouvoir économique est en train de modifier les dispositifs politiques et institutionnels internationaux. Le pouvoir de vote à l'ONU et dans les institutions financières multilatérales évolue graduellement en faveur des économies émergentes. La Chine s'en tire le mieux. Son quota de vote à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), par exemple, est devenu 4,42%, ce qui en fait le troisième plus grand actionnaire de la Banque. La Chine devrait également gagner le troisième plus grand nombre de voix au Fonds Monétaire International (FMI). Conformément aux changements convenus en novembre 2010, les pays avancés devront céder plus de 6% des actions du FMI aux pays émergents, à l'instar de la Chine, dont le quota de vote sera alors supérieur à celui de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la France.

Qu'il s'agisse des crises financières et économiques, du commerce mondial, ou des accords sur le climat, les pays émergents exercent une influence grandissante sur le cours des affaires mondiales. En plus d'avoir accru leur influence dans les institutions financières multilatérales, investissent chacun dans les pays en développement et apportent leur assistance à ces derniers⁷⁷.

Les investissements et l'aide venant des économies émergentes jouissent souvent d'une appréciation disproportionnée par rapport à leur taille, car ils sont assez rapidement et facilement disponibles, affranchis des considérations politiques, économiques, sociales, environnementales, des garanties (dont l'élaboration constitue l'une des réalisations majeures de la communauté internationale de développement au cours des quatre dernières décennies) ou des procédures administratives imposées généralement par les bailleurs traditionnels de fonds bilatéraux, ainsi que les institutions financières multilatérales. L'emprise politique croissante de « l'Est » sur « l'Ouest » est peut-être encore plus importante que le niveau d'investissement. On s'aperçoit en effet que les dirigeants des pays en développement tendent de plus en plus à rejeter les modèles classiques de développement et de démocratie du Nord et recherchent plutôt leur inspiration vers Pékin. En outre, les pays africains à croissance rapide (Éthiopie, Rwanda et Ouganda), sont dirigés par des leaders politiques ayant

un attachement limité et apparemment en régression à la démocratie et aux élections transparentes. Ils sont de ce fait peu réceptifs aux conditionnalités imposées par le Nord sur l'aide au développement.

Dans ce monde en mutation rapide, on note des signes prometteurs. Premièrement, les économies en expansion de nombreux pays en développement connaissent une accélération de la croissance de leurs marchés nationaux, créent des opportunités pour une diversité de petites et moyennes entreprises dans leurs territoires et à l'étranger, avec un énorme potentiel de réduction de la pauvreté. Deuxièmement, l'intégration croissante de ces économies dans le reste du monde augmente les attentes et les risques de soulèvement de leurs communautés locales ; ces dernières exigeant de plus en plus de transparence de leurs propres gouvernements, une voix plus forte dans les affaires économiques et politiques, et le développement de normes environnementales et sociales nationales. Comment ces gouvernements et leurs investisseurs étrangers répondront-ils aux contestations communautaires en 2011 ? ■

PERSPECTIVES 2011: QUESTIONS ANCIENNES, OPPORTUNITES NOUVELLES

Avec la prise en compte des questions de droits et de tenure dans l'agenda mondial, la place de plus en plus grande accordée aux communautés et à la société civile dans les instances décisionnaires, et l'expansion des marchés pour les productions et les entreprises locales, 2011 offrira, plus que par le passé, de nombreuses opportunités pour faire progresser les droits communautaires, les moyens d'existence et la transformation du secteur forestier. Il est à présent question de savoir si cette transformation sera soutenue par les gouvernements, les organisations de conservation et les investisseurs privés, ou si les modèles classiques de conservation, d'exploitation forestière industrielle et les pratiques habituelles prévaudront. Si des cadres et des garanties internationales robustes ne sont pas mises en place pour conduire et gérer la politique et les investissements

internationaux, deviendront les fers de lance du changement aux niveaux nationaux. De même, s'il n'y a pas d'investisseurs innovants, d'entrepreneurs et de représentants du développement disposés à s'allier aux populations et aux entreprises locales, et à les soutenir, ces nouvelles opportunités ne seront pas saisies.

Certes, il y aura des progrès dans certains pays et des régressions dans d'autres. Dans certains pays, les peuples autochtones, les organisations communautaires et la société civile sont assez résilientes et les cadres juridiques assez progressistes pour fonctionner. Dans d'autres, l'aide publique au développement (APD), les cadres internationaux et les investisseurs du secteur privé engagés à améliorer la RSE continueront à jouer un rôle crucial.

La façon dont le monde répondra à six séries de questions déterminera si les nouvelles opportunités pour faire progresser les droits communautaires, les moyens d'existence et la transformation du secteur forestier seront saisies ou perdues.

2011 offrira, plus que par le passé, de nombreuses opportunités pour faire progresser les droits communautaires, les moyens d'existence et la transformation du secteur forestier.

L'insécurité alimentaire et les catastrophes climatiques vont-elles dérouter le développement et les droits ?

Peu de sentiments sont aussi politiquement instables que ceux liés à la faim, et les craintes de pénuries alimentaires peuvent annuler tous les autres engagements politiques et moraux. Il est possible de voir ces phénomènes se multiplier en 2011. Les bailleurs de fond et les gouvernements, respectivement confrontés aux situations d'urgence et aux pénuries alimentaires pourraient emprunter la voie de l'opportunisme politique et détourner les ressources et l'attention des investissements à long terme, ainsi que les réformes de développement pour faire face aux urgences.

Les importateurs de produits alimentaires et les pays riches en capitaux continueront à acquérir davantage de terres dans le monde en développement, où les Etats pauvres en liquidités sont souvent prêts à sacrifier les droits fonciers ruraux. Encore plus préoccupant, il y aura de plus en plus d'occasions et des justifications de recours à la recentralisation du pouvoir pour faire face aux urgences nationales, et passer ainsi outre les droits locaux au nom des intérêts nationaux immédiats. Des communautés et des producteurs locaux solides et aux capacités renforcées sont indispensables pour accroître la production alimentaire et augmenter la résilience climatique. Face aux compétitions pour l'obtention de l'APD et aux urgences sécuritaires nationales, les gouvernements honoreront-ils leurs engagements pour les droits et la conformité aux lois ? Vont-ils opter pour le renforcement des capacités des communautés locales ?

L'APD bilatérale pour le changement climatique sera-t-elle soumise par des garanties et l'obligation de rendre compte?

L'aide multilatérale au développement, telle que celle apportée par la Banque mondiale ou les Nations Unies, est de plus en plus influencée, et parfois même cogérée par les représentants de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales ; et ces mêmes institutions ont de plus en plus de normes sociales et environnementales, ainsi que des mécanismes de recours, grâce auxquels les populations peuvent leur demander de rendre des comptes. Il reste cependant que la majorité des nouveaux fonds pour le changement climatique provient des donateurs bilatéraux, qui, en général, n'ont ni mécanismes de participation des parties prenantes, ni garanties ou mécanismes de règlement des différends pour leurs propres investissements. Cette faiblesse devient mortelle lorsque les donateurs sont de plus en plus guidés par l'obtention des résultats immédiats, quand les pays peuvent naviguer entre les bailleurs de fonds pour rechercher les taux plus faibles, et lorsque les nouveaux donateurs des pays émergents posent le moins de questions aux pays bénéficiaires. Le financement de l'aide bilatérale est aussi inévitablement influencé par

les politiques et les préoccupations sécuritaires nationales, ce qui augmente les probabilités que les normes sociales soient passées outre ou sacrifiées au profit d'objectifs politiques plus larges. En 2010, il y avait des débats entre les membres du Partenariat REDD+ au sujet de l'adoption des garanties. Ce partenariat se réunira et mettra en œuvre son programme et ses procédures en 2011. Les gouvernements adopteront-ils des normes et mécanismes de reddition des comptes pour leurs propres investissements ?

Les normes et la responsabilité de plan national seront-elles renforcées pour contrôler les investissements privés, REDD et les BINGO?

Tout en reconnaissant que l'APD demeurera importante dans certains pays, il y a lieu de reconnaître que la grande majorité des investissements dans les zones forestières va continuer à venir du secteur privé et des BINGO de conservation. Ces investissements sont habituellement orientés par des instances gouvernementales, le plus souvent sans le consentement libre, préalable et éclairé des populations locales et effectués de manière peu transparente. Dans la plupart des zones forestières des pays en développement, la faiblesse des mécanismes judiciaires, de reddition des comptes et des processus de consultation publique ; la complexité des cadres réglementaires et d'énormes difficultés pour les femmes à exercer leurs droits relèvent plus de la règle que de l'exception. De nombreux systèmes internationaux de certification forestière volontaire ont été établis pour aider à combler ces lacunes, mais se limitent tous à des investissements, des zones et des produits spécifiques. Au final, il n'y a pas de substituts sur le plan national des normes, de la consultation publique et de l'obligation de rendre compte. Avec les perspectives d'un accroissement généralisé des investissements et d'augmentation du pouvoir et des capacités des organisations liées aux forêts, il y a une grande opportunité de mettre en place ou de renforcer des systèmes de garanties. Ces derniers pourront servir comme gages de clarté, de simplicité et de sécurité pour les populations locales, les gouvernements et les investisseurs. En 2011, les États, les donateurs et le secteur privé saisiront-ils l'opportunité offerte par le financement du changement climatique pour encourager l'émergence de nouvelles normes et des systèmes de conformité et de reddition de comptes ?

L'Indonésie et la République Démocratique du Congo engageront-elles des réformes foncières ?

Du point de vue du nombre de populations forestières, d'émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation des terres, des changements dans les utilisations des terres et des proportions de forêts tropicales menacées, ces deux pays sont d'une importance

mondiale. En 2010, les gouvernements de ces deux pays ont montré leur disposition à reconnaître les droits locaux et à envisager des réformes foncières. Tous deux s'activent également pour obtenir des fonds substantiels de préparation pour REDD+, acquérir des financements supplémentaires à travers les marchés privés. Ils ont été informés par la communauté internationale et leurs propres citoyens que REDD ne peut pas avancer et ne peut être efficace que si les droits locaux sont reconnus. Ils sont héritiers d'un passé colonial de mésusage des ressources et ont de puissants intérêts privés dans l'exploitation forestière industrielle, l'industrie d'huile de palme et le secteur agricole. Ils font l'objet de fortes pressions pour une augmentation des proportions de leurs forêts affectées aux aires protégées publiques. Enfin, ils organisent de grandes conférences sur les forêts et la gouvernance en 2011 et auront chacun de nombreuses opportunités d'engagements publics pour la reconnaissance des droits coutumiers et amorcer le long processus de réforme foncière. Leurs citoyens et le monde tout entier garderont un œil sur eux.

REDD se réajustera-t-il pour soutenir la conservation à base communautaire et permettre d'aborder les questions liées à l'adaptation et l'agriculture ?

REDD a été conçu pour réduire la déforestation et est en grande partie consacré à la mise en place de l'infrastructure institutionnelle pour les marchés d'échange des droits d'émissions du carbone. La Banque mondiale, l'ONU-REDD et le Partenariat REDD+ rendront leur programme opérationnel en 2011. Du fait de la perspective encore lointaine d'un marché mondial du carbone, de la dispersion et du faible nombre des projets volontaires privés, l'APD demeurera, de loin, la plus grande source de financement et les fonds nationaux, la principale voie de paiements. Mais il est peut-être encore plus important de noter que seulement trois à cinq pays ont de réelles possibilités de bénéficier des marchés d'atténuation et que l'adaptation au changement climatique est une réalité bien plus urgente dans la plupart des pays bénéficiant d'une aide REDD. Il y a eu des preuves supplémentaires en 2010 que l'investissement dans la conservation et la restauration à base communautaire peut permettre à la fois d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, ainsi que de réduire la pauvreté. Il est également devenu de plus en plus clair qu'avec une volonté politique suffisante, il est possible de s'attaquer aux principaux facteurs de la déforestation (défrichements pour l'agriculture industrielle et exploitation forestière). L'APD pourra-t-elle veiller à ce que REDD fasse prévaloir le soutien des aspirations des communautés locales sur l'industrie et appuie les objectifs à long terme de l'élimination de la pauvreté rurale, d'adaptation au changement climatique et de restauration de l'environnement dans l'ensemble du milieu rural ?

Qui les communautés forestières et les peuples autochtones choisiront-ils comme alliés ?

Au cours de la dernière décennie, il y a eu une collaboration croissante, mais relevant plus de la convenance que de l'affinité morale, entre les organisations environnementales, d'une part, et les peuples autochtones et communautés forestières, d'autre part. Les riches BINGO environnementales ont courtisé les peuples autochtones et lancé de nouveaux programmes pour appuyer la foresterie communautaire et la conservation. Au fur et à mesure que les peuples autochtones et les organisations communautaires se sont consolidés, ont mené des résistances et obtenu des places à table, ils ont cessé d'être des partenaires juniors et ont de plus en plus exprimé leurs propres voix et programmes. Ils ont souvent des visions de la conservation différentes de celles des BINGO de conservation et sont, bien entendu, fondamentalement orientés vers la protection de leurs propres droits et moyens d'existence. Cette émergente fissure s'est agrandie à Cancún, lorsque certains groupes autochtones ont plaidé pour un accord REDD qui pourrait leur profiter, alors que certaines organisations environnementales ont dénoncé ce mécanisme, estimant que celui-ci constituerait un prétexte pour le Nord de ne pas réduire ses émissions ou contrôler ses taux d'émissions élevées de carbone. Ces divergences pourraient s'accroître. Qui donc s'alliera aux communautés forestières et peuples autochtones dans leur lutte pour faire respecter à l'avenir leurs droits et choix des moyens d'existence dans le futur ? Les organisations de conservation s'ajusteront-elles et soutiendront-elles des approches axées sur les droits ainsi que les voix locales ? Plus fondamentalement, qui les communautés forestières et les peuples autochtones choisiront-ils comme alliés dans le futur ? ■

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

- 1 Mines and Communities (MAC). 2010. <http://www.minesandcommunities.org>
- 2 Survival International. 2010. "David v. Goliath: Indian tribe in 'stunning' victory over mining giant." 24 août 2010. <http://www.survivalinternational.org/news/6385>
- 3 Narain, Sunita. 2010. "Vedanta and lessons in conservation." Down to Earth Science and Environment Online. 15 septembre 2010. <http://www.downtoearth.org.in/node/1843>
- 4 Rights and Resources Initiative. 2010. RRI Email Update. 3e trimestre 2010. Washington, D.C.: RRI. http://www.rightsandresources.org/quarterly_updates.php
- 5 Les contestations du Népal sont révélatrices d'un drame plus profond qui est en train de se produire dans les milieux où les peuples autochtones et les communautés locales s'efforcent de protéger leurs droits. En juin, le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a modifié la Loi sur l'environnement pour augmenter le pouvoir du Ministère de l'Environnement dans l'octroi des permis pour les projets de ressources. Ce qui en fait revenait à placer les droits entre les mains de promoteurs du secteur privé. En République Démocratique Populaire du Laos (RDPL), la demande internationale des terres productives a stimulé la mise en place d'une législation qui donne aux acheteurs étrangers le droit d'acquérir des terrains résidentiels dans les zones faiblement peuplées, sans égard sur l'impact à long terme que ces transactions pourraient avoir sur l'accessibilité des terres coutumières aux peuples autochtones et aux communautés locales. En Bolivie, l'expansion du Parc National Noel Kempff dans le cadre d'un projet REDD+ mené par des ONG internationales a provoqué des oppositions locales, malgré les affirmations des ONG que les droits forestiers des populations forestières ne seraient pas affectés.
- 6 FECOFUN. 2010. To Diminish the Rights of Community Forest User Groups (CFUGs) Press Statement. Communiqué de presse en date du 3 Octobre 2010..
- 7 UNFCCC. 2010. Outcome of the Work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention. http://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf
- 8 Dewan, Angela. 2010. "Leaders Push for REDD+ as Countdown Begins." CIFOR. 6 décembre 2010. <http://ciforblog.wordpress.com/2010/12/06/leaders-push-for-redd-as-countdown-begins/>. Stern (2006) a aussi conclu que « clarifier les droits de propriété pour les terres forestières, les droits et responsabilités des propriétaires fonciers est une condition sine qua non pour une politique et des mises en œuvre efficaces. » Stern, Nicholas. 2006. *The Economics of Climate Change: Stern Review*. London: Cabinet Office, Her Majesty's Treasury. 541.
- 9 UNFCCC. 2010. Outcome of the Work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention. http://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf
- 10 Rights and Resources Initiative. 2011. Rapport à paraître sur les moteurs de la déforestation. Washington, D.C.: Rights and Resources Initiative. http://www.rightsandresources.org/publication_details.php?publicationID=736
- 11 Sunderlin et al. 2008. *From Exclusion to Ownership? Challenges and Opportunities in Advancing Tenure Reform*. Washington, D.C.: Rights and Resources Initiative.
- 12 Banque Mondiale. 2010. *Rising Global Interest In Farmland: Can It Yield Sustainable and Equitable Benefits?* Washington, D.C.
- 13 IRIN. 2010. "CONGO: New law to protect rights of indigenous peoples." <http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportID=91564>
- 14 Kenya Law Reports. 2010. "The Constitution of Kenya."

- 15 The International Women's Human Rights Clinic, Georgetown University Law Center. 2010. "Women's Land and Property Rights in Kenya – Moving Forward into a New Era of Equality: A Human Rights Report and Proposed Legislation." *Georgetown Journal of International Law*, The Summit: Issue 1.
- 16 Cette répression de longue date se poursuit dans les accords liés au climat. Dans une étude des plans d'action nationaux sur l'adaptation au changement climatique, nous avons constaté qu'un tiers ne mentionne pas les femmes ou le genre et un tiers l'a fait uniquement de manière symbolique. Même pour le tiers restant, regroupant des plans d'action nationaux qui intègrent le genre, les femmes étaient largement exclues de la préparation desdits plans.
- 17 Davis et al. 2010. *Getting Ready with Forest Governance: A Review of the World Bank Forest Carbon Partnership Facility Readiness Preparation Proposals*, v 1.4 WRI Working Paper. Washington, D.C.: World Resources Institute. <http://www.wri.org/gfi>
- 18 Sunderlin et al. 2008; Rights and Resources Initiative & International Tropical Timber Organization. 2009. *Tropical Forest Tenure Assessment: Trends, Challenges and Opportunities*. Yokohama, Japon and Washington, D.C.: ITTO/IRRI. Les Graphiques 1 et 2 contiennent des données venant des pays suivants: Afrique — (RDC, Soudan, Angola, Zambie, Tanzanie, RCA, Congo, Gabon, Cameroun, Tchad, Nigeria, Côte d'Ivoire, Niger et Togo (73% des forêts africaines) ; Asie — Australie, Indonésie, Inde, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Japon, Thaïlande et Cambodge (80% des forêts asiatiques) ; Amérique latine — Bolivie, Brésil, Colombie, Venezuela, Guyane, Surinam, Equateur et Honduras (74% des forêts latino-américaines). Reste du monde — Russie, Canada, E.U, Suède, Japon, Finlande. State Forestry Administration. 2007. *China Forestry Yearbook*. Beijing: China Forestry Publishing House.
- 19 Rights and Resources Initiative. *Community Forest Tenure: Measuring the Distribution of the Bundle of Rights*. Washington, DC: Rights and Resources Initiative. Rapport non publié, préparé par Fernanda Almeida. L'étude porte sur 13 pays tropicaux, l'Australie et la Chine.
- 20 Business & Human Rights Resource Centre. 2010. *Mandé Norte/Muriindó Project*, Colombia – 2009. <http://www.business-humanrights.org/Documents/MandeNorte>
- 21 Tribunal Permanente de los Pueblos. 2008. *Empresas Transnacionales y Derechos de los Pueblos en Colombia, 2006-2008 Sesión Final*. <http://www.sicsal.net/articulos/node/631>
- 22 *The Economist*. 2010. "Facing the Consequences." 25 novembre 2010. <http://www.economist.com/node/17572735>
- 23 International Energy Agency. 2010. *World Energy Outlook 2010*. Paris: International Energy Agency. 736p. <http://www.worldenergyoutlook.org/>
- 24 GRAIN. 2010. "Saudi investors poised to take control of rice production in Senegal and Mali?". 29 novembre 2010. <http://www.grain.org/articles/?id=75>
- 25 Nowligbèto, Fernand. 2010. "Afrique, la ruée vers les terres : une bombe à retardement." *La Nouvelle Tribune*. 9 novembre 2010. <http://farmlandgrab.org/17012>
- 26 Radio Canada. 2010. "La ruée vers les terres." Video. 12 mars 2010. http://www.radio-canada.ca/emissions/une_heure_sur_terre/2009-2010/Reportage.asp?idDoc=106044
- 27 MacFarquhar, Neil. 2010. "African Farmers Displaced as Investors Move In." *New York Times*. 21 décembre 2010. <http://www.nytimes.com/2010/12/22/world/africa/22mali.html>
- 28 Parry, Martin et al. 2009. *Climate Change and Hunger: Responding to the Challenge*. Rome, Italie: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. 6. <http://www.wfp.org/content/climate-change-and-hunger-responding-challenge>
- 29 Harmeling, S., Bals, C., Sterk, W. & R. Watanabe. 2009. *Funding Sources for International Climate Policy: A Criteria-Based Analysis of the Options Discussed under the UNFCCC*. Briefing Paper. Germanwatch & Wuppertal Institute: Bonn. <http://www.germanwatch.org/klima/funds09e.pdf>

- 30 FAO. 2010. Food Outlook: Global Market Analysis, novembre 2010. Rome: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- 31 Ministère de l'Agriculture des États-Unis 2010. U.S. Farm Sector Overview. Mise à jour 7 décembre 2010. <http://ers.usda.gov/publications/outlook/moreoverview.htm>
- 32 Mundy, Simon. 2010. "Seven die in Mozambique food rioting." Financial Times. 2 septembre 2010. <http://www.ft.com/cms/s/0/90cf28b2-b6c8-11df-b3dd-00144feabdc0.html#axzz1AHYt6QSR>
- 33 The Economist. 2010. The year in nine pictures. Graphiques publiés originellement dans l'édition en ligne de 'The Economist, 29 décembre 2010. http://www.economist.com/blogs/dailychart/2010/12/charts_2010
- 34 Cf. World Bank. 2010. Rising Global Interest In Farmland: Can It Yield Sustainable and Equitable Benefits? Washington, D.C.
- 35 Koh, Lian Pin and David Wilcove. 2008. "Is oil palm agriculture destroying tropical biodiversity?" Conservation Letters 1: 60-64.
- 36 Lang, Chris. 2010. "World Bank's FCPF in Indonesia fails to address civil society concerns." REDD-Monitor. 25 May 2010. <http://www.redd-monitor.org/2010/05/25/world-banks-fcpf-in-indonesia-fails-to-address-civil-society-concerns/>
- 37 Colchester, Marcus. 2011. Palm Oil and Indigenous Peoples in South East Asia: Land Acquisition, Human Rights Violations and Indigenous Peoples on the Palm Oil Frontier. Moreton-in-Marsh, RU and Rome, Italie: Forest Peoples Programme/International Land Coalition.
- 38 Environ 40% de l'industrie : en l'occurrence les maisons de production, les banques, les détaillants, la plus grande firme mondiale de commerce d'huile de palme – le Groupe de Wilmar, le comité en charge des litiges de la RSPO, ainsi que plusieurs ONG. Sous le contrôle des ONG, RSPO exige des audits indépendants par des organismes de certification accrédités conformément aux normes internationales des droits de l'homme. Elle (RSPO) fournit des conseils aux entreprises sur la façon de respecter les principes du consentement libre, préalable et éclairé dans la mise en place des plantations et des usines. En outre, elle a mis en place une structure de résolution des litiges très populaire.
- 39 Li, Ping and Robin Nielsen. 2010. A Case Study on Large-Scale Forestland Acquisition in China: The Stora Enso Plantation Project in Hepu County, Guangxi Province. Washington, DC: Rights and Resources Initiative/Rural Development Institute.
- 40 Butler, B.J and E.C. Leatherberry. 2004. America's Family Forest Owners. Journal of American Forestry 102(7):4-14.; FAO 2007 (Unasylva 228) Smith W.B., Miles P.D., Vissage, J.S., Pugh S.A. 2004. Forest Resources of the United States, 2002. St. Paul, MN: USDA For. Serv. N. Central Res. Stn. <http://ddr.nal.usda.gov/bitstream/10113/42019/1/IND44379448.pdf>
- 41 McKinsey Strategy Practices. 2010. Global Forces: How Strategic Trends Affect your Business. February 2010. McKinsey and Company. www.mckinsey.com/client-service/strategy/pdf/Strategic_Trends.pdf
- 42 Kugel, Seth. 2010. "Açaí, a Global Super Fruit, Is Dinner in the Amazon." New York Times. 23 février 2010. <http://www.nytimes.com/2010/02/24/dining/24acai.html>
- 43 Kugel, Seth. 2010. "Açaí, a Global Super Fruit, Is Dinner in the Amazon." New York Times. 23 février 2010. <http://www.nytimes.com/2010/02/24/dining/24acai.html>
- 44 Governments of Norway and Indonesia. 2010. Letter of Intent on Cooperation on Reducing Greenhouse Gas Emissions from Deforestation and Forest Degradation. 26 mai 2010. http://www.norway.or.id/PageFiles/404362/Letter_of_Intent_Norway_Indonesia_26_May_2010.pdf
- 45 Satriastanti, Fidelis. 2010. "Australia Boosts Support for REDD Scheme with \$45m." The Jakarta Globe. 10 décembre 2010. <http://www.thejakartaglobe.com/environment/australia-boosts-support-for-redd-scheme-with-45m/411091>

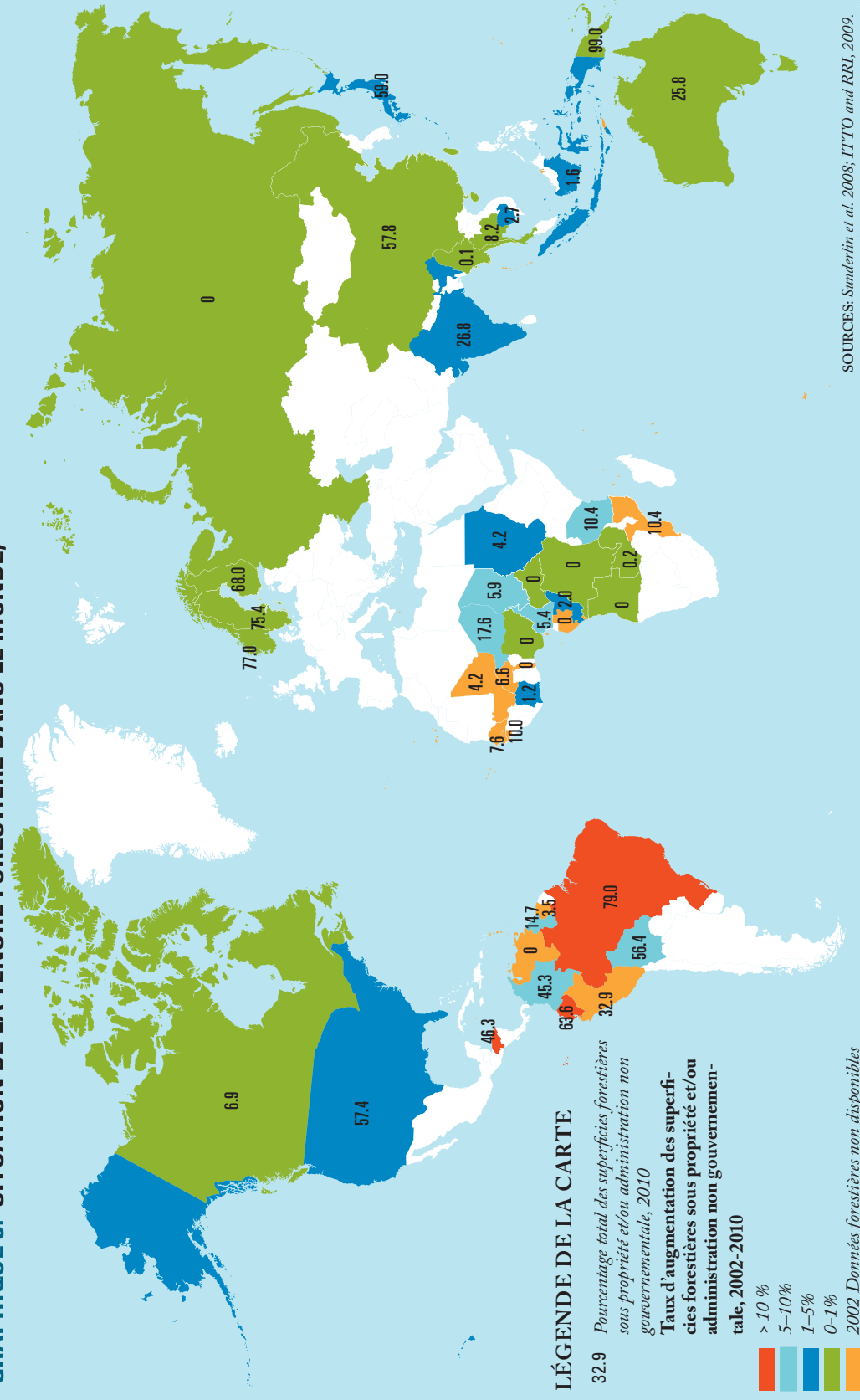
- 46 HuMa. 2010. Preliminary Study on the Safeguards Policies of Bilateral Donors to REDD Programs in Indonesia. Huma: Jakarta, Indonésie. Juin 2010.
- 47 Banque Mondiale. 2006. Sustaining Indonesia's Forests: Strategy for the World Bank 2006-9. Banque Mondiale: Washington DC. <http://siteresources.worldbank.org/INTINDONESIA/Resources/Publication/280016-1152870963030/IDForestStrategy.pdf?resourceurlname=IDForestStrategy.pdf>
- 48 Hazely, C. 2000. Forest-based and Related Industries of the European Union - Industrial Clusters and Agglomerations. Helsinki, Finland: Research Institute of the Finnish Economy; National Alliance of Forest Owners. 2010. "Economic Impact of Private Forests Greater than Other Ownership types. The Forestry Source 15 (2). <http://nafoalliance.org/economic-impact-report>
- 49 Lang, Chris. 2010. "'We want to change this threat to an opportunity': Interview with Abdon Nababan and Mina Setra". REDD-Monitor. 4 juillet 2010. www.redd-monitor.org/2010/07/04/'we-want-to-change-this-threat-to-an-opportunity'-interview/
- 50 Gregersen et al. 2010. Does the Opportunity Cost Approach Indicate the Real Cost of REDD+? : Rights and Realities of Paying for REDD+. Washington, D.C: Rights and Resources Initiative. <http://www.rightsandresources.org/publications.php>
- 51 Par exemple, lors des réunions préparatoires de la 16ème CDP, les peuples autochtones ont présenté des données relatives à la durabilité des pratiques de gestion traditionnelle et la façon dont le contrôle du carbone forestier pourrait être mené à peu de frais en recourant à leurs systèmes de connaissances à base culturelle. Les pratiques de gestion forestière durable des communautés mexicaines ont augmenté l'atténuation des émissions du carbone et les entreprises qui en sont issues améliorent les moyens d'existence. Le 24 novembre, le Forum autochtone d'Abya Yala s'est tenu à Cancún pour préparer des recommandations pour la Conférence des Parties et choisir un représentant devant prendre part au Caucus des peuples autochtones sur les changements climatiques. Les participants ont souligné le rôle historique et continu des peuples autochtones dans la conservation des forêts et des écosystèmes grâce à de complexes systèmes sociaux et de gouvernance qui facilitent la surveillance collective de l'environnement et ont appelé à la participation des autochtones dans la conception et la mise en œuvre de REDD +. Via Campesina, mouvement international des paysans pour la terre et les droits, a appelé à un activisme international à la base pour la "justice climatique", s'est joint à une marche impliquant des milliers de personnes à Cancún le 7 décembre et a suscité des réunions publiques d'ONG dans 70 autres pays au cours de la même semaine.
- 52 Gregersen, Hans and Luke Bailey. 2011. À paraître. Rights and Resources Initiative.
- 53 Lee, Jesse. 2010. "President Obama signs the Claims Resolution Act of 2010." The White House Blog. 8 décembre 2010. <http://www.whitehouse.gov/blog/2010/12/08/president-obama-signs-claims-resolution-act-2010>
- 54 Associated Press. 2010. "No change in American Indian mascot names in Oregon." Native American Times. 3 février 2010. http://www.nativetimes.com/index.php?option=com_content&view=article&id=2996:no-change-in-american-indian-mascot-names-in-ore&catid=38&Itemid=13
- 55 Associated Press. 2010. "Elders working to save Kenai's first language." Indian Country Today. 12 janvier 2010. <http://www.indiancountrytoday.com/national/hawaiialaska/27913024.html>
- 56 Bureau of Indian Affairs. 2008. Number of petitions by states as of 22 September 2008. <http://www.bia.gov/idc/groups/public/documents/text/idc-001212.pdf>
- 57 Obama, Barack. 2010. Remarks by the President at the White House Tribal Nations Conference. Delivered 16 December 2010. <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2010/12/16/remarks-president-white-house-tribal-nations-conference>.

- 58 Camp, Mark. 2010. "Young, Aboriginal, Missing." On the air. *Cultural Survival Quarterly* 34 (2). <http://www.culturalsurvival.org/publications/cultural-survival-quarterly/guatemala/air>
- 59 Mongabay.com. 2010. "Google lends its massive computing cloud in fight against deforestation." 3 décembre 2010. http://news.mongabay.com/2010/1203-google_earth_engine.html
- 60 The Economist. 2010. "Seeing the world for the trees." 18 décembre 2010. 153-4.
- 61 O3b Networks. 2010. <http://o3bnetworks.com/index.aspx>
- 62 Southwood, Russell. 2010. "SMS message ban raises difficulties." *Pambazuka News* 498. 29 September 2010. <http://www.pambazuka.org/en/category/coment/67340>
- 63 Ki-moon, Ban. 2010. Secretary-General message on World Telecommunication and Information Society Day. 17 mai 2010. <http://www.un.org/apps/sg/sgstats.asp?nid=4544>
- 64 CCNUCC. 2010. Outcome of the Work of the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention. http://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf
- 65 Peoples Agreement from the World People's Conference on Climate Change and the Rights of Mother Earth. 22 avril 2010, Cochabamba, Bolivia. <http://pwccc.wordpress.com/support>
- 66 Internet World Stats. 2010. "Internet Usage Statistics: The Internet Big Picture." <http://www.internetworldstats.com/stats.htm>
- 67 Cultural Survival. 2010. "Guatemala Radio Project: The Guatemalan army couldn't wipe out Mayan culture, but American Idol can." <http://www.culturalsurvival.org/current-projects/guatemala-radio-project>
- 68 Alcorn, J.B. and A.G.Royo, 2007, Conservation's engagement with human rights: traction, slippage or avoidance, *Policy Matters* 15:115-139 ; annual reports of the big 7 conservation NGOs.
- 69 établi à la CDB-CdP de 2010
- 70 cf., Alcorn, J.B. and A.G.Royo, 2007, Conservation's engagement with human rights: traction, slippage or avoidance, *Policy Matters* 15:115-139 ; rapports annuels des 7 grandes ONG de conservation.
- 71 En 2004, sept ONG internationales de conservation (WWF, Conservation International, Flora and Fauna International, Wetlands International, The Nature Conservancy, BirdLife International et Wildlife Conservation Society) et le secrétariat de UICN ont amorcé une série de dialogues facilités par IIED.
- 72 CDH-NU, à propos du Népal, Décisions de la Cour Interaméricaine, telles que rapportées dans les Annexes.
- 73 Schwartzman, S., A.Alencar, H.Zarin, and A.P.Santos Souza, 2010, Social movements and large scale tropical forest protection on the Amazon frontier:Conservation from chaos, *Journal of Environment & Development* 19(3):274-279.
- 74 Un forum regroupant les gouvernements du Canada, de la France, d'Allemagne, d'Italie, du Japon, du Royaume Uni et des Etats Unis. En 1997, le G7 est devenu le G8 (rassemble les sept Etats de l'ex G7 + la Russie).
- 75 Un forum des Ministres de finance et des gouverneurs des banques centrales de 19 pays : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexico, Russie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, République de Corée, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis..
- 76 Dadush, Uri and Bennett Stancil. 2009. "The G20 in 2050." *International Economic Bulletin*, Carnegie Endowment for International Peace. Novembre 2009. <http://www.carnegieendowment.org/publications/index.cfm?fa=view&id=24195>
- 77 Les statistiques disponibles les plus récentes montrent que les investissements menés dans le cadre de l'aide chinoise dans les trois régions du monde en développement sont passés de 1,5 milliard de dollars en 2003 à 25 milliards de dollars en 2007, l'Afrique étant le plus grand bénéficiaire. Bien que n'étant pas strictement comparables (à cause de la façon dont l'aide chinoise est calculée) aux taux de la Chine,

ceux des États-Unis, d'Allemagne, du Royaume-Uni et de la France au cours de la même année ont été respectivement de 21.7 milliards de dollars, 12.2 milliards de dollars, 9.9 milliards de dollars et 9.9 milliards de dollars (Lum, Thomas et al. 2009. China's Foreign Aid Activities in Africa, Latin America, and Southeast Asia. Congressional Research Service 6. www.fas.org/sgp/crs/row/R40361.pdf)

⁷⁸ UNECE/FAO. 2010. Private Forest Ownership in Europe. Geneva Timber and Forest Study Paper 26. Genève: Nations Unies.

GRAPHIQUE 3: SITUATION DE LA TENURE FORESTIÈRE DANS LE MONDE,



SOURCES: Sunderlin et al. 2008; ITTO and FRI, 2009. UNECE/FAO, 2010*



1238 Wisconsin Avenue NW / Suite 300
Washington, DC 20007
www.rightsandresources.org